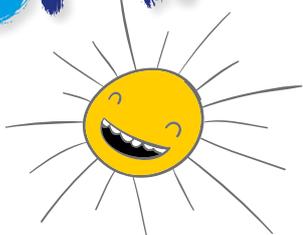


DROITS DE L'ENFANT

JE DÉCOUVRE,  
JE COMPRENDS,  
J'AGIS



KIT D'ANIMATION POUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS





Directeur de la publication : Jean-Marie Dru  
Responsable de la rédaction : Bénédicte Jeannerod  
Rédaction : Clément Delort, Marie-Armelle Larroche, Ariane-Mathieue Nougoua  
Conception graphique : Eden Studio  
Illustrations : © *Original design by OMY*, 2015.

Crédits photo :

p.4 : DR

Livret détachable : p.3 : UNICEF France/J. Zerlauth-Disic ; Anne-Christine Poujoulat/AFP ; p.5 : UNICEF France/N. Portnoi ; Photononstop/  
AFP ; p.7 : UNICEF France/P. Marais ; UNICEF France/J. Monnin ; p.9 : UNICEF France/J. Monnin ; Hemis.fr/AFP

Impression : Estimprim

Dépôt légal : septembre 2015

L'activité coloriage a pour support le coloriage géant « Droits de l'enfant dans la ville » disponible à la vente auprès des comités départementaux UNICEF - <https://www.unicef.fr/comites/liste> – (15 € - 1,80 m x 50 cm).



# SOMMAIRE



<b>ÉDITO</b> .....	5
<b>SÉQUENCE 1 : JE DÉCOUVRE LES DROITS DE L'ENFANT</b> .....	6
<b>Atelier 1</b> : Le ballon des droits.....	7
<b>Atelier 2</b> : Photolangage.....	8
<b>Atelier 3</b> : Jeu de l'oie.....	9
<b>Atelier 4</b> : La Consultation nationale des 6-18 ans - Le questionnaire.....	10
<b>Atelier 5</b> : Kindia 2015 - Les documentaires.....	11
<b>Atelier 6</b> : Droits de l'enfant dans la ville - Coloriage géant.....	12

<b>SÉQUENCE 2 : JE COMPRENDS LES DROITS DE L'ENFANT</b> .....	15
<b>Atelier 1</b> : Le jeu sans règle.....	16

## LIVRET DÉTACHABLE

• Plateau du jeu de l'oie.....	02
• Photolangage : Bien-être et Non-discrimination.....	03
• Présentation synthétique : Bien-être et Non-discrimination.....	04
• Photolangage : Participation et Protection.....	05
• Présentation synthétique : Participation et Protection.....	06
• Photolangage : Famille et Santé.....	07
• Présentation synthétique : Famille et Santé.....	08
• Photolangage : Éducation et Loisirs.....	09
• Présentation synthétique : Éducation et Loisirs.....	10
• Jeu de l'oie : questions UNICEF et CIDE.....	11
• Jeu de l'oie : questions Bien-être.....	12
• Jeu de l'oie : questions Non-discrimination.....	13
• Jeu de l'oie : questions Participation.....	14
• Jeu de l'oie : questions Protection.....	15
• Jeu de l'oie : questions Famille.....	16
• Jeu de l'oie : questions Santé.....	17
• Jeu de l'oie : questions Éducation.....	18
• Jeu de l'oie : questions Loisirs.....	19
• Le ballon des droits : Étiquettes à découper.....	20
• Le débat des droits de l'enfant : questions pour l'enfant modérateur.....	20

<b>Atelier 2</b> : Le débat des droits de l'enfant.....	17
<b>Atelier 3</b> : Droits de l'enfant dans la ville - Changeons notre quotidien.....	18
<b>Atelier 4</b> : Kindia 2015 - Mind Mapping.....	20

<b>SÉQUENCE 3 : J'AGIS POUR LES DROITS DE L'ENFANT</b> .....	21
<b>Atelier 1</b> : Création d'une affiche.....	22
<b>Atelier 2</b> : Réalisation d'une bande dessinée.....	25
<b>Atelier 3</b> : Réalisation d'une interview vidéo.....	26
<b>Atelier 4</b> : Rédaction d'un livre blanc.....	28
<b>Atelier 5</b> : Conception d'un spectacle de marionnettes.....	29

<b>PROGRAMMATION DES ATELIERS</b> .....	30
<b>POUR ALLER PLUS LOIN</b> .....	31





# ÉDITO

Ce kit d'animation est découpé en trois séquences : **JE DÉCOUVRE LES DROITS DE L'ENFANT, JE COMPRENDS LES DROITS DE L'ENFANT, J'AGIS POUR LES DROITS DE L'ENFANT** afin de permettre à l'animateur de faire évoluer l'enfant dans la prise de conscience et l'appropriation de ses droits. Le parcours peut être adapté en fonction de l'âge des enfants et du temps disponible.

Chaque parcours est composé d'au moins un atelier par séquence.

Ludique et pratique, un livret détachable contenant l'ensemble des outils indispensables à la réalisation de toutes les activités proposées est présent au centre de la brochure. Il rend l'outil immédiatement utilisable.

Conscient des enjeux de la réforme des rythmes scolaires, soucieux de la diversité et de la qualité des activités proposées aux enfants, l'UNICEF France s'est associé à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) pour proposer aux animateurs de nouvelles activités périscolaires (NAP) sous la forme de ce kit d'animation dédié à la compréhension et à la promotion des droits de l'enfant.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme Droits dans l'école, proposé par l'UNICEF France pour développer, avec les enfants de 8-11 ans, des actions permettant de mettre en œuvre une pédagogie de projet au service du vivre-ensemble, à la fois dans le cadre scolaire et périscolaire.

[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)

[www.unicef.fr/droitsdanslecole](http://www.unicef.fr/droitsdanslecole)

**L'UNICEF**, Fonds des Nations unies pour l'enfance créé en 1946, implanté dans plus de 190 pays d'intervention, est une agence de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il a notamment pour vocation d'assurer à chaque enfant le droit à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la protection.

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, l'UNICEF France a trois missions principales :

1. Sensibiliser le public français à la cause des enfants du monde : l'UNICEF joue un rôle pionnier auprès des collectivités, des enseignants, des jeunes, dans les médias et auprès de nombreux publics pour faire connaître et défendre la cause des enfants.
2. Contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'UNICEF : il s'agit d'inviter le grand public à soutenir les actions sur le terrain, à travers des dons ou l'achat de produits solidaires, l'organisation de campagnes d'appels de fonds auprès des particuliers et des entreprises et la réception des legs et des donations. De nombreux événements sont organisés tout au long de l'année au profit des programmes de l'UNICEF.
3. Veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en France : l'UNICEF

France se mobilise dans notre pays, notamment en se positionnant sur des projets de réforme, comme celui de la justice des mineurs, ou en effectuant le suivi des recommandations faites à l'État français par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies de Genève.

**L'initiative UNICEF Ville amie des enfants** vise plus particulièrement à engager les collectivités dans un partenariat avec l'UNICEF France afin de faire plus et mieux pour les enfants et les adolescents sur leur territoire, en allant au-delà des compétences légales qui leur sont assignées. Les collectivités partenaires appartiennent ainsi à un réseau de plus de 200 collectivités qui s'engagent à faire vivre la Convention internationale des droits de l'enfant en France. Ce kit représente un outil permettant d'accompagner les villes dans la réalisation de cet objectif.

**L'IFAC** est une association nationale à but non lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. Elle se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

[www.ifac.asso.fr/](http://www.ifac.asso.fr/)

# SÉQUENCE 1

# JE DÉCOUVRE LES DROITS DE L'ENFANT

Afin de pouvoir mettre en œuvre leurs droits, les enfants ont besoin en premier lieu de les connaître. C'est dans cet objectif que sont proposés les ateliers de la séquence 1, « Je découvre les droits de l'enfant ».

À travers chacun d'eux, les enfants sont amenés à partager leurs perceptions, à découvrir ce que recouvrent les droits de l'enfant, à donner leur avis sur des questions concrètes sur leur quotidien, tout en sollicitant des compétences variées.

Atelier 1 : Le ballon des droits

Atelier 2 : Photolangage

Atelier 3 : Jeu de l'oie

Atelier 4 : Consultation nationale des 6-18 ans – Le questionnaire

Atelier 5 : Kindia 2015 – Les documentaires

Atelier 6 : Droits de l'enfant dans la ville – Coloriage géant



SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# LE BALLON DES DROITS

## OBJECTIFS

- Découvrir 8 thématiques principales autour des droits de l'enfant
- Exprimer ses représentations des droits de l'enfant
- S'exprimer à l'oral et écouter les autres

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Ballon
- Scotch ou bâton de colle
- Étiquettes à détacher du livret central et à coller sur le ballon

### Durée

20 minutes

### Lieu

Extérieur

## L'ACTIVITÉ À MENER

Cet atelier propose un premier pas dans la découverte des droits de l'enfant, à l'aide d'un jeu de ballon. Les enfants s'expriment sur leurs représentations et commencent à visualiser les contours des droits à travers les mots qui sont abordés : bien-être, non-discrimination, protection, participation, famille, santé, éducation, loisirs.

Les enfants devront veiller à parler assez fort pour se faire entendre et utiliser des mots simples. Ils pourront se faire aider des autres joueurs si besoin.

L'animateur veillera à faire vivre les échanges entre les enfants.

## LE DÉROULEMENT

- Les enfants forment une ronde.
- Le joueur en possession du ballon choisit un mot. Il doit expliquer ce que représente ce mot pour lui-même et pour les enfants en général. Il essaie de donner un exemple concret. L'animateur pourra guider l'enfant :
  - Qu'est-ce que ce mot signifie pour toi ?
  - Connais-tu un synonyme ? Quels autres mots te font penser à l'égalité, la protection, la santé... ?
  - As-tu un exemple ? Qui t'en a déjà parlé ? À quelle occasion ?
  - Voici un exemple : « ... ». Est-ce de l'égalité ? L'enfant est-il protégé ? Etc.
- Une fois la réponse donnée, l'enfant envoie le ballon à un joueur qui ne l'a pas encore reçu. Ce dernier choisit le mot qu'il souhaitera commenter.
- Chaque joueur doit recevoir le ballon au moins une fois. Quand un mot a déjà été cité, l'enfant donne son interprétation personnelle ou une illustration différente des précédentes.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# PHOTOLANGAGE

## OBJECTIFS

- Découvrir et assimiler le champ d'application des droits de l'enfant
- Mettre des situations du quotidien en lien avec les droits de l'enfant

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Photos
- Panneau d'affichage
- Scotch/pâte à fixe
- Mots-clés (à détacher du livret situé au centre de la brochure)

### Durée

25 minutes

### Lieu

Extérieur ou intérieur

## L'ACTIVITÉ À MENER

À partir d'une sélection de photographies, les enfants vont exprimer leur perception sur différentes situations et tenter de les relier à des droits de l'enfant. L'animateur s'assurera que les enfants se sentent en confiance pour s'exprimer.

En évoquant des situations diversifiées, les enfants vont comprendre qu'il n'y a pas de droits plus importants que d'autres et qu'ils sont tous interdépendants.

## LE DÉROULEMENT

- Avant le début de l'atelier, l'animateur affiche sur les murs les 8 mots-clés (bien-être, non-discrimination, participation, protection, famille, santé, éducation, loisirs), à l'aide de scotch ou de pâte à fixe.
- L'animateur dispose plusieurs photos sur une table représentant des situations relevant des droits de l'enfant. Il invite les enfants à se saisir chacun leur tour d'une image et à la coller à l'aide de la pâte à fixe sous le mot qu'ils pensent correspondant.

*Par exemple, la photographie de l'enfant qui sourit et tient une raquette de tennis dans sa main pourra être affichée par les enfants sous le mot LOISIRS ou sous le mot BIEN-ÊTRE.*

- Une fois les images collées, il appartiendra aux enfants d'expliquer ce qu'est pour eux le droit choisi et en quoi la photo peut être rapprochée de ce droit.

Si le choix de l'enfant n'est pas pertinent, alors l'animateur reviendra sur le sens du mot sélectionné et lui proposera de choisir une nouvelle photo pour accompagner ce droit. L'enfant pourra se faire aider de ses camarades.

À travers les explications des enfants, l'animateur pourra illustrer les notions de bien-être, non-discrimination, participation, protection, famille, santé, éducation, loisirs (en s'appuyant sur les fiches synthétiques à détacher au centre de la brochure).

# JEU DE L'OIE

## OBJECTIFS

- Découvrir la Convention internationale des droits de l'enfant et les actions de l'UNICEF
- Découvrir ou approfondir les thématiques des droits de l'enfant : UNICEF et CIDE, bien-être, non-discrimination, protection, participation, santé, famille, éducation, loisirs

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Plateau de jeu (à détacher)
- Dés
- 1 ardoise par équipe
- Marqueurs ou craies
- Livret de questions (à détacher)
- 1 table dédiée au plateau de jeu
- 1 table par équipe (à préparer en amont de l'activité)

### Durée

2 x 45 minutes

### Lieu

Salle d'activité

## L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants, regroupés en 4 équipes, évoluent sur un plateau de jeu où chaque case est l'occasion de questions ou d'épreuves sur l'un des thèmes. L'équipe qui a fini le tour avec le plus de points a gagné.

Le jeu de l'oie n'est pas un jeu de rapidité. Aussi, l'animateur est invité à laisser un temps suffisant pour que les enfants échantent et débattent des sujets.

## LE DÉROULEMENT

- Chaque équipe possède un pion qui progresse sur le parcours au gré des lancers de dé. Tous les pions sont placés sur la case DÉPART.
- L'ordre de passage pour débiter le jeu est déterminé par un lancement de dé.
- L'équipe dite *leader* lance le dé et avance son pion du nombre de cases correspondant au chiffre indiqué par le dé. La case indique le nombre de points en jeu (dans notre exemple, 100 points).
  - L'équipe *leader* joue pour le double de points indiqués par la case, soit 200 points (2 x 100 points).
  - Les autres équipes jouent pour le nombre exact de points indiqué par la case, soit 100 points.

La couleur de la case détermine la thématique de la question à poser. L'animateur se reporte au livret de questions classées par thématique, à détacher au centre de la brochure.

Si l'équipe tombe sur une case ronde, c'est elle qui choisit la thématique sur laquelle toutes les équipes vont répondre : *UNICEF/Droits de l'enfant, bien-être, non-discrimination, protection, participation, santé, famille, éducation, loisirs*.

- L'animateur énonce la question ou les consignes de l'épreuve. Toutes les équipes tentent d'y répondre, de relever le défi.
- Les équipes notent leur réponse sur l'ardoise.
- Après avoir pris connaissance des réponses des enfants, l'animateur donne la réponse exacte de façon concrète et illustrée, faisant écho de préférence à leur quotidien. À cet effet, il est important que les animateurs lisent le livret de jeu au préalable afin de préparer, si besoin, les exemples illustrant les réponses, ainsi que les notions.
- L'animateur attribue les points aux équipes.
- L'équipe suivante devient l'équipe *leader*.
- Le jeu prend fin quand la première équipe revient sur la case DÉPART. L'équipe qui a comptabilisé le plus de points a gagné.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3								
A	T	E	L	I	E	A	T	E	L	I	E	A	T	E	L	I	E	R
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5				

# CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS – LE QUESTIONNAIRE

## OBJECTIFS

- Comprendre l'importance de la participation des enfants
- Lire, comprendre et répondre au questionnaire
- Comprendre ce que fait l'UNICEF

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Questionnaire de la Consultation nationale à télécharger sur [www.unicef.fr/consultation](http://www.unicef.fr/consultation) ou à commander : [villeamiedesenfants@unicef.fr](mailto:villeamiedesenfants@unicef.fr)
- Ordinateur et accès à Internet
- Accès à la plateforme [www.jeparledemesdroits.fr](http://www.jeparledemesdroits.fr)

### Durée

4 x 45 minutes

### Lieu

En salle d'activités (version numérique) ou intérieur/extérieur (version papier)

## L'ACTIVITÉ À MENER

La Consultation nationale des 6-18 ans, développée par l'UNICEF France depuis 2013, permet à chaque enfant et adolescent d'exprimer son point de vue sur son quotidien en répondant à un questionnaire. L'UNICEF France publie l'analyse des résultats sous la forme d'un rapport remis au gouvernement (ministres concernés, députés et sénateurs) ainsi qu'aux élus locaux du réseau des collectivités amies des enfants (maires et présidents de conseils départementaux).

Pour en savoir plus : [www.unicef.fr/consultation](http://www.unicef.fr/consultation)

La participation des enfants pour répondre à ce questionnaire est très importante et leur rôle est fondamental pour que l'analyse des résultats finaux soit fidèle à la réalité.

Cependant, la réponse aux questionnaires doit aussi permettre un temps d'échanges au sein du groupe pour partager les visions de chacun.

Afin que les réponses au questionnaire soient pertinentes, il est important de s'assurer que les enfants ont bien compris le sens des questions. Attention, toutefois, de ne pas donner trop d'informations sur les droits de l'enfant avant de répondre au questionnaire, afin de ne pas influencer les réponses.

## LE DÉROULEMENT

- En amont de l'atelier, l'animateur lit les questions regroupées en 4 thématiques :
  - J'ai des droits ;
  - Ma vie de tous les jours ;
  - Mon éducation, mes loisirs ;
  - Ma santé.

- L'animateur choisit les modalités les mieux adaptées pour répondre au questionnaire :
  - pour répondre sur le livret papier, contacter en amont l'UNICEF France pour commander des exemplaires (commande possible à partir de 100 participants, en fonction des stocks disponibles) : [villeamiedesenfants@unicef.fr](mailto:villeamiedesenfants@unicef.fr) ;
  - pour répondre sur la plateforme [www.jeparledemesdroits.fr](http://www.jeparledemesdroits.fr), prévoir l'accès à un ordinateur pour chaque enfant, avec une connexion Internet.
- L'animateur explique aux enfants en quoi consiste la Consultation nationale des 6-18 ans et fait le lien avec le droit à la participation (voir fiche détachable dans le livret au centre de la brochure). Il présente la manière dont est constitué le questionnaire et explique les modalités pour y répondre (soit sur la plateforme numérique, soit sur le livret papier).
- Chaque thématique du questionnaire sera traitée sur une séance de 45 minutes :
  - l'animateur commence par expliquer la thématique ;
  - les enfants répondent aux questions en prenant le temps de bien comprendre tout le vocabulaire ;
  - l'animateur propose un débat en fin d'atelier pour débriefer avec les enfants sur les questions posées (exemples de questions : Quels droits peuvent être liés à la thématique ? Pourquoi ces droits ne sont-ils pas respectés ? Que pourrait-on faire pour qu'ils le soient ?).

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# KINDIA 2015 - LES DOCUMENTAIRES

## OBJECTIFS

- Connaître le rôle et la mission de l'UNICEF dans le monde
- Localiser la Guinée et identifier le thème général des documentaires
- Savoir ce qu'est un documentaire et ce qui le compose

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Écran, haut-parleurs, accès Internet pour visionner les documentaires

### Durée

3 x 45 minutes

### Lieu

Salle d'activité

## L'ACTIVITÉ À MENER

L'UNICEF France s'est engagé aux côtés de Canal+ pour participer à la réalisation d'un documentaire en 4 épisodes entre 2011 et 2015, tout en soutenant des actions de développement dans la région de Kindia, en Guinée-Conakry. L'objectif du projet est de financer plusieurs programmes de développement avec différentes ONG et organisations internationales, parmi lesquelles l'UNICEF qui se mobilise pour construire 18 écoles et ramener 80 % des enfants à l'école.

En savoir plus : <http://www.canalplus.fr/c-infos-documentaires/pid4498-c-kindia2015.html>

Le visionnage des documentaires permet de rendre plus concrète pour les enfants la conduite d'un projet de développement, tel que celui mené en Guinée par l'UNICEF. Il aide à comprendre les enjeux liés à l'éducation et propose de suivre sur plusieurs années les projets entrepris pour montrer la complexité de telles actions. Il donne par ailleurs une idée concrète de la manière dont l'UNICEF se mobilise sur le terrain pour travailler avec les populations et les acteurs locaux.

## LE DÉROULEMENT

- L'animateur présente aux enfants le contexte dans lequel les documentaires ont été réalisés : il explique le cadre du partenariat entre l'UNICEF et Canal+, présente la Guinée-Conakry (la situe sur une carte).



La Guinée-Conakry est un pays d'Afrique encore très pauvre, les conditions de vie sont difficiles et tous les enfants ne vont pas à l'école car ils doivent aider leurs parents à la maison, aller travailler très tôt.

- L'animateur demande aux enfants de définir ce qu'est un documentaire.



Un documentaire est un film construit à partir d'images du réel. Il vise à fournir des informations à partir de ce qui a été vu et entendu sur place (ici en Guinée-Conakry). Même si le documentaire présente la réalité, il raconte une histoire grâce aux interviews qui le composent. Il existe des films documentaires pour la télévision et des films documentaires pour le cinéma. Le documentaire se rapproche du reportage.

- Les enfants visionnent les documentaires :

### Épisode n° 1

<http://www.canalplus.fr/c-infos-documentaires/c-kindia2015/pid4556-le-doc.html?vid=885193>

Passages consacrés à l'éducation (durée totale : 30 minutes) :

- 13:45 à 27:00
- 59:10 à 1:07:10
- 1:30:00 à la fin

### Épisode n° 2

<http://www.canalplus.fr/c-infos-documentaires/c-kindia2015/pid4556-le-doc.html?vid=998445>

Passages consacrés à l'éducation (durée totale : 40 minutes) :

- Du début à 14:30
- 41:14 à 48:40
- 57:20 à 1:11:00
- 1:16:10 à la fin

### Épisode n° 3

<http://www.canalplus.fr/c-infos-documentaires/c-kindia2015/pid4556-le-doc.html?vid=1148701>

Passages consacrés à l'éducation (durée totale : 19 minutes) :

- 12:05 à 23:05
- 51:00 à 58:49

- À la fin du visionnage, l'animateur sonde les émotions et les premières impressions des enfants.

Quelques exemples de questions pour ce faire :

- *Qu'avez-vous pensé des épisodes ?*
- *Qui voit-on ?*
- *Que font-ils ?*
- *Les populations ont-elles des conditions de vie faciles ?*
- *Quelle place l'école a-t-elle dans leur vie ?*

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# DROITS DE L'ENFANT DANS LA VILLE COLORIAGE GÉANT

## OBJECTIFS

- Découvrir les droits de l'enfant dans la ville
- Identifier 8 droits prioritaires

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- 1 coloriage géant
- Des feutres à pointe fine ou crayons de couleur
- 1 table ou un espace assez grand pour étaler le coloriage géant et permettre aux enfants de se mettre autour
- 1 bloc-notes et 1 stylo pour l'animateur
- Thématiques de l'activité à détacher dans le livret au centre de la brochure : *bien-être, non-discrimination, participation, protection, famille, santé, éducation, loisirs*

### Durée

2 x 45 minutes

### Lieu

Intérieur ou extérieur

## L'ACTIVITÉ À MENER

L'activité doit permettre aux enfants d'identifier leurs droits et de faire des propositions.

Deux options de jeu sont possibles :

- demander à l'enfant de retrouver dans le coloriage géant des scènes spécifiques ;
- lui demander de choisir un droit et de chercher une scène dans le coloriage géant qui lui fait penser à ce droit.

Les visuels présentés ci-dessous ne sont qu'indicatifs, les enfants peuvent en proposer d'autres. Ce sera alors à l'animateur d'évaluer la pertinence de ce choix.

L'animateur pourra choisir de privilégier une option ou l'autre ou faire les deux.

Puis l'animateur propose aux enfants un moment de réflexion qui leur permet de s'exprimer sur leurs droits.

Lors de chaque phase de réflexion, l'animateur prend soin de bien noter les remarques et propositions des enfants.

Un ensemble de questions est proposé à l'animateur afin d'encourager la parole de l'enfant. Il s'agit de propositions de questions que l'animateur peut étoffer.

## LE DÉROULEMENT

- L'animateur dispose le coloriage géant sur une surface plane, autour de laquelle les enfants se placent.
- L'animateur présente l'activité : « En tant qu'enfants, vous avez des droits dans votre ville. Le but de ce coloriage est de retrouver vos droits et de les colorier ».
- L'animateur présente les 8 droits et explicite l'option choisie.
- Le temps de l'animation peut être modulé ou scindé en plusieurs séances en choisissant certains droits parmi les 8.
- L'animateur expliquera chaque thématique aux enfants au fur et à mesure qu'ils retrouveront les visuels correspondants sur le coloriage géant. L'animateur pourra s'appuyer sur le descriptif des droits proposé dans le livret situé au centre de la brochure.

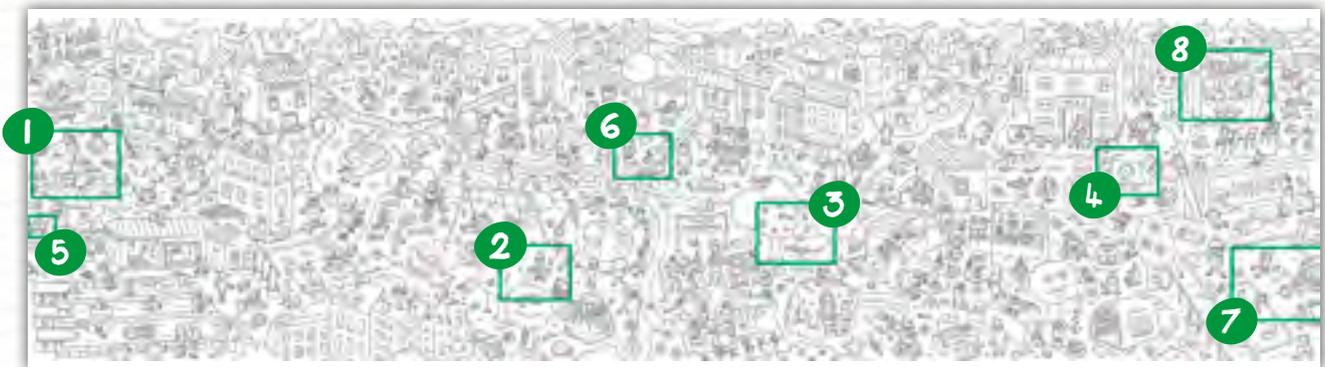
- L'animateur invite les enfants à mettre en couleurs le coloriage géant au fur et à mesure qu'ils identifient des éléments relatifs à leurs droits.
- L'animateur propose aux enfants de s'exprimer soit en choisissant une des images sélectionnées, soit en choisissant une thématique.
- Pour encourager la réflexion des enfants, l'animateur peut poser les questions suivantes pour tous les droits abordés :

- ➔ Pourquoi avoir choisi ce droit/ cette image ?
- ➔ Qu'est-ce que signifie ce droit pour toi dans ta ville ?
- ➔ Quels éléments de ce droit retrouves-tu dans ta ville ?
- ➔ Quels éléments de ce droit que tu retrouves dans le coloriage géant souhaiterais-tu voir exister dans ta ville ?
- ➔ Es-tu satisfait des éléments de ce droit dans ta ville (y en

a-t-il suffisamment ? sont-ils de bonne qualité ?) ?

- ➔ Si tu étais maire, que ferais-tu en priorité pour améliorer ce droit dans ta ville ?

- Une fois ces réflexions partagées par les enfants, l'animateur les invite à colorier les situations correspondantes dans le coloriage géant, si elles ne le sont pas déjà. Pendant ce temps, l'animateur termine de reporter les réponses des enfants.



## THÉMATIQUE BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE



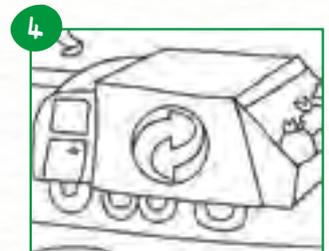
- Le bien-être, c'est partager des moments à l'extérieur dans des endroits propres et adaptés.



- Le bien-être, c'est profiter de moments de sérénité dans la ville.

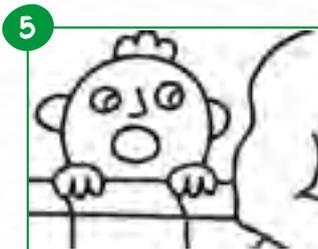


- Le bien-être, c'est profiter de moments calmes dans la ville.



- Le bien-être, c'est vivre dans une ville propre.

## THÉMATIQUE NON-DISCRIMINATION/ÉGALITÉ/HANDICAP



- Un enfant semble exclu de l'espace aquatique.



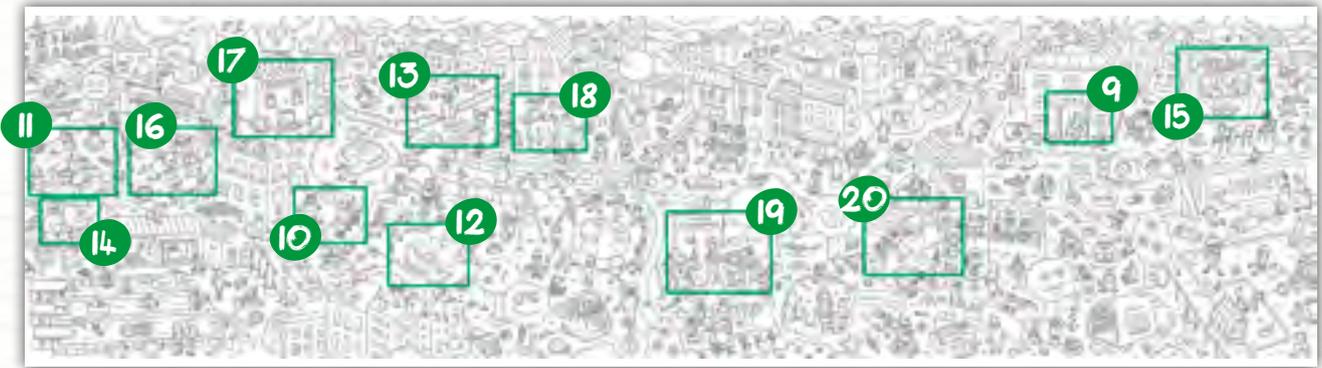
- Un enfant semble ne pas avoir l'accès à l'école.



- Tous les enfants, même ceux en situation de handicap, ont accès aux loisirs.



- Le théâtre est au cœur du quartier. Tous les enfants peuvent s'y rendre sans problème de transport.



### THÉMATIQUE PARTICIPATION



• Les enfants participent à la vie politique de leur ville.



• Les enfants participent à la vie de leur ville, ils occupent tous les espaces en toute sécurité et dans un environnement adapté.



• Une famille profite d'un moment de convivialité dans un parc.

### THÉMATIQUE SÉCURITÉ ET PROTECTION



• Être protégé tout en ayant la possibilité de s'amuser pleinement dans des aires de jeux adaptées.



• Le passage clouté ainsi que l'agent sécurisent le passage de l'enfant.



• Le maître-nageur assure la sécurité des enfants.

### THÉMATIQUE JEU/CULTURE/LOISIRS



• Avoir un théâtre dans sa ville permet un accès à la culture et aux loisirs.



• Pouvoir faire de la musique et danser permet d'avoir accès à la culture et aux loisirs.



• Avoir une bibliothèque dans sa ville permet d'avoir accès à la culture.

### THÉMATIQUE ÉDUCATION



• Avoir accès à l'école permet l'accès à l'éducation.



• L'éducation se fait aussi hors de l'école.

### THÉMATIQUE SANTÉ



• Dans cette ville, on propose des fruits et légumes pour une alimentation équilibrée et des crèmes glacées... mais pas trop.

## SÉQUENCE 2

# JE COMPRENDS LES DROITS DE L'ENFANT

Une fois que les enfants ont découvert ce que signifie avoir des droits et ce que cela peut représenter dans leur vie quotidienne, il est important qu'ils puissent formuler par eux-mêmes et collectivement les sujets qui leur semblent importants et sur lesquels ils souhaitent se mobiliser. Travailler à cette étape sur la cohésion du groupe facilitera, par la suite, la conduite collective d'un projet.

La séquence 2 « Je comprends les droits de l'enfant » invite donc les animateurs à animer des temps de jeu, de débat et de réflexion afin que les enfants puissent s'approprier les thématiques, se construire une identité de groupe et décider ensemble de la manière dont ils veulent agir.

Atelier 1 : Le jeu sans règle

Atelier 2 : Le débat des droits de l'enfant

Atelier 3 : Droits de l'enfant dans la ville - Changeons notre quotidien

Atelier 4 : Kindia 2015 – Mind mapping



SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3								
A	T	E	L	I	E	A	T	E	L	I	E	A	T	E	L	I	E	R
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5				

# LE JEU SANS RÈGLE

## OBJECTIFS

- Faire émerger la nécessité de construire des règles
- Trouver des solutions collectivement pour faciliter le bon déroulement d'un jeu
- Créer une cohésion d'équipe autour d'un but commun

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- 1 ballon
- 2 cerceaux
- 1 tableau et 1 feutre effaçable

### Durée

45 minutes

### Lieu

Extérieur

### Précautions de sécurité

Il conviendra de :

- identifier un lieu propice à la mise en place du jeu, en privilégiant notamment les terrains d'herbe ;
- ajouter des règles sur la première manche en fonction de l'âge des enfants et du dynamisme du groupe ;
- définir un signal permettant l'arrêt du jeu à tout moment ;
- annoncer que l'animateur aura la possibilité de refuser la proposition d'ajout/de suppression qui atteindrait à la sécurité des enfants. La raison du refus sera expliquée.

## L'ACTIVITÉ À MENER

Le jeu sans règle permet aux enfants de faire l'expérience de l'utilité des règles. En partant de leurs besoins pour pouvoir vivre le jeu positivement, ils vont construire les règles eux-mêmes, au fur et à mesure.

Le jeu se déroule en plusieurs manches ponctuées de temps de discussions pour réévaluer le bien-fondé des règles établies.

À l'issue de l'activité, l'animateur utilise la démarche initiée lors du jeu pour faire écho aux règles de l'école ou du centre de loisirs : ne pas courir dans les couloirs, déjeuner à 12 h, dire bonjour aux adultes, écouter les adultes, ranger le matériel... Il distingue les règles de sécurité (physique, morale, affective, matérielle), d'organisation, de bien vivre ensemble. Par son action, il permet de clarifier et de (re)donner du sens au règlement.

## LE DÉROULEMENT

- Au départ du jeu, les enfants sont répartis en deux équipes. Chaque équipe dispose d'un cerceau. L'animateur a pris soin de placer le ballon à équidistance des 2 cerceaux.
- L'animateur donne la consigne : l'équipe qui dépose le ballon dans son cerceau marque 1 point.
- Lorsque l'une des deux équipes marque le 1<sup>er</sup> point, l'animateur stoppe le jeu et regroupe les enfants.
- Il recueille leurs ressentis et leurs constats. Il propose à chaque équipe d'ajouter une nouvelle règle qui s'appliquera à l'ensemble des participants.

*Exemples de règles pouvant s'ajouter : le porteur de ballon doit rester immobile, pas plus de 10 passes, ne pas toucher le ballon avec les mains, le porteur du ballon se déplace à cloche-pied, les enfants des équipes doivent se tenir la main...*

- L'animateur note les 2 nouvelles règles décidées sur un panneau visible de tous les enfants.
- Il lance la 2<sup>e</sup> manche.
- Lorsqu'une équipe marque un nouveau point, le jeu s'arrête à nouveau.
- L'animateur recueille les ressentis et constats des enfants. Il les aide à évaluer l'efficacité des règles, à les catégoriser (règles qui permettent de protéger, de jouer, de gagner, de faire perdre l'autre équipe...). Il propose d'en ajouter de nouvelles ou de supprimer des anciennes.
- Les nouvelles règles, qui s'appliqueront à l'ensemble des participants, sont notées sur le tableau.
- L'animateur lance la manche suivante et le jeu se déroule comme précédemment. Le jeu s'arrête lorsqu'une équipe a marqué 10 points.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# LE DÉBAT DES DROITS DE L'ENFANT

## OBJECTIFS

- Décider collectivement d'un thème pour se mobiliser
- Formuler une opinion et la confronter à celle des autres
- Écouter et respecter la parole de l'autre

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Grandes feuilles de papier, feutres, crayons, gommes, ciseaux, scotch
- Fiche de questions (à détacher du livret au centre de la brochure et à dupliquer)

### Durée

2 x 45 minutes

### Lieu

Intérieur ou extérieur

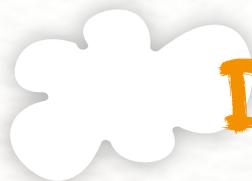
## L'ACTIVITÉ À MENER

Cette étape permet aux enfants de décider collectivement des thématiques sur lesquelles ils souhaitent se mobiliser. Elle est essentielle pour faire la transition entre la découverte des droits et le passage à l'action.

## LE DÉROULEMENT

- L'animateur repart des thématiques proposées dans le livret détachable situé au centre de la brochure.
- Il rappelle les 8 thématiques :
  - bien-être - non-discrimination - participation - protection
  - famille - santé - éducation - loisirs
- L'animateur propose aux enfants de se répartir par groupes de 4 ou 5.
- Dans chaque groupe, les enfants désignent un enfant qui va modérer le débat : il donnera la parole à chacun, il s'assurera que la parole est partagée et que les enfants ne se coupent pas la parole. Un autre enfant est désigné dès le début du débat pour restituer à l'ensemble du groupe l'objet de la discussion.
- L'animateur rappelle aux enfants les consignes et règles à respecter durant le débat :
  - Parler chacun son tour.
  - Écouter et respecter ce que disent les autres, ne pas se moquer.
  - Ne pas interrompre celui qui parle.
  - Rester dans le sujet du débat, ne pas parler d'autre chose.
  - Donner la priorité à celui qui n'a jamais encore parlé.
  - Ne pas répéter ce que quelqu'un vient de dire.
- Chaque groupe choisit parmi les 8 thématiques celle qui est la plus importante pour les participants.
- Une fois la thématique choisie, l'enfant qui modère le débat pose différentes questions (prévoir de dupliquer à l'avance la fiche avec les questions pour chaque groupe) :
  - Décrire le thème choisi en quelques mots
  - Pourquoi ce thème est-il important ?
  - En quoi ce thème est-il lié aux droits de l'enfant ?
  - Pourquoi les droits liés à ce thème ne sont-ils pas toujours respectés ?
  - Comment faire pour qu'ils le soient ?
  - Inventer un slogan décrivant ce qui vous semble important sur ce thème.
- Chaque groupe crée un blason avec le slogan inscrit dessus (une séance entière peut être consacrée à la création du blason).
- Chaque enfant qui a été désigné pour faire la restitution présente à l'ensemble du groupe le thème choisi, pourquoi il a été choisi, en quoi il est lié aux droits de l'enfant et présente le blason sur lequel est inscrit le slogan du groupe.
- En fin de séance, l'animateur présente les différentes modalités d'action proposées en séquence 3 « J'agis pour les droits de l'enfant » et les enfants décident collectivement celle qui leur semble la plus appropriée pour sensibiliser leurs pairs aux problématiques évoquées.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5



# DROITS DE L'ENFANT CHANGÉONS NOTRE

## OBJECTIFS

- Permettre à l'enfant d'être acteur de la mise en œuvre de ses droits dans la ville
- Éveiller l'enfant à la question du choix dans les politiques publiques de la ville

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- 1 coloriage géant
- Des feutres ou crayons de couleur, ciseaux, colle, scotch, règle
- 1 table ou un espace assez grand pour étaler le coloriage géant et permettre aux enfants de se mettre autour
- 1 tableau ou 1 grande feuille de papier affichée à un mur et visible par tous les enfants
- 1 bloc-notes et 1 stylo pour l'animateur
- Thématiques de l'activité : *bien-être, non-discrimination, participation, protection, famille, santé, éducation, loisirs*
- Grille tarifaire située ci-après

### Durée

2 x 45 minutes

### Lieu

Intérieur ou extérieur

## L'ACTIVITÉ À MENER

Il s'agit de proposer aux enfants d'améliorer la ville du coloriage géant en y ajoutant des éléments ou dispositifs afin que les droits de l'enfant soient encore mieux respectés, le tout en respectant une contrainte budgétaire.

Les enfants peuvent reprendre les propositions faites durant l'atelier 6 de la séquence 1.

S'ils n'ont pas fait cette activité, l'animateur leur proposera d'abord d'observer le coloriage afin de déterminer ce qu'ils voudraient améliorer.

## LE DÉROULEMENT

- L'animateur dispose le coloriage géant sur une surface plane. Les enfants se placent autour.
- Les enfants disposent de 400 ECU pour effectuer des modifications ou des apports de services sur le coloriage géant.
- Les enfants, après avoir observé le coloriage, déterminent les thématiques sur lesquelles ils souhaiteraient agir et expliquent pourquoi.
- Les enfants présentent à l'animateur l'ensemble des modifications et ajouts souhaités sur l'ensemble des droits choisis (afin de guider ces choix, l'animateur pourra proposer aux enfants les projets présents sur la grille tarifaire des modifications).
- L'animateur prend note sur le tableau en indiquant aux enfants combien coûte chaque modification ou apport de services et il les invite à faire des choix en fonction du budget, du coût de ces actions et de ce qui leur paraît prioritaire. Les enfants doivent expliquer chacun de leurs choix.
- Une fois les choix effectués, les enfants votent à main levée le projet de la ville ; si la majorité des enfants est d'accord, celui-ci est adopté et les enfants doivent alors le réaliser. Sinon, les enfants doivent trouver entre eux un projet consensuel qui obtiendra la majorité des suffrages.
- L'animateur prend soin de noter le projet voté par les enfants, il note également les choix qui ont été faits ainsi que les raisons de ces choix.
- Les enfants peuvent débiter les travaux en rayant, collant, dessinant, coloriant les éléments de modification et d'apport de services qu'ils souhaitent intégrer.
- L'animateur prêtera attention à ce que les enfants prennent bien en compte la contrainte budgétaire et ne dépassent pas en fin de jeu le budget qui leur est alloué.
- Le temps de l'animation peut être modulé ou scindé en plusieurs séances en choisissant certains droits parmi les 8.

# DANS LA VILLE QUOTIDIEN



## GRILLE DES TARIFS

### BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

Aire de jeux .....	10
Parc .....	10
Attraction .....	20
Arrêt de bus .....	2
Pistes cyclables .....	10
Mesures écologiques (anti pollution, gestion des ressources en eau, gestion de l'agriculture) .....	5
Logements sociaux .....	50
Amélioration de la qualité d'accueil Structures Petite enfance et Accueils de loisirs .....	1

### SÉCURITÉ ET PROTECTION

Panneaux routiers spécifiques aux enfants et aux adolescents piétons ..	10
Campagnes municipales de sensibilisation contre toutes formes de violence .....	4
Formations des agents à la psychologie de l'enfant .....	5
Personnel municipal formé à la CIDE .....	5

### ÉDUCATION

Centre de loisirs .....	50
Bureau d'information jeunesse .....	10
Point d'information jeunesse .....	5
École maternelle, élémentaire, crèche .....	50
Projet éducatif de territoire .....	5
Programme de réussite éducative .....	5
Scolarisation des enfants vulnérables (en situation de handicap, vivant en bidonville, population itinérante, demandeurs d'asile) .....	5

### ÉGALITÉ, NON-DISCRIMINATION, HANDICAP

Tarifs des services municipaux en fonction de la situation financière des familles (restauration, loisirs, bibliothèque, équipements sportifs, etc) .....	10
Places en crèches prioritaires pour les familles en difficulté .....	5
Accueils des enfants des gens du voyage et/ou vivant en bidonville dans les structures municipales .....	10
Supports de communication spécifiques pour les enfants et les ados .....	1
Crèche pour enfants handicapés et valides .....	25
Accueils de loisirs pour enfants handicapés et valides .....	20
Agent municipal de vie scolaire .....	5
Formations des agents à l'accueil d'enfants handicapés .....	5

### FAMILLE

Maison des parents .....	15
Espace Parents/Enfants .....	10
Programmes d'éducation destinés aux parents .....	5

### SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

Menus bio dans les restaurants scolaires .....	8
Visites médicales gratuites dans les écoles maternelles et primaires .....	8
Espace santé pour les moins de 18 ans .....	10
Infirmière/psychologue associé(e) à chaque école .....	8

### PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Participation à la Consultation nationale UNICEF des 6-18 ans .....	2
Conseil municipal d'enfants avec réalisation de projets pour la Ville .....	5
Conseil municipal de jeunes avec réalisation de projets pour la Ville .....	5
Sondages de satisfaction et de propositions auprès des jeunes .....	2
Journal/radio réalisé(e) par des enfants ou des adolescents .....	10
Soutien à des projets d'enfants ou de jeunes .....	5

### JEU-SPORT-CULTURE-LOISIRS

Maison de la jeunesse et de la culture .....	30
Stade .....	100
Maison pour tous .....	30
City stade, Skate parc .....	10
Cinéma .....	40
Ludothèque .....	10
Théâtre .....	50
Bibliobus .....	3
Piscine .....	50
Médiathèque .....	12
Bibliothèque .....	8
Centre culturel .....	60
Conservatoire .....	70
Association sportive .....	10
Destruction d'immeuble .....	50
Destruction de route .....	50

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# KINDIA 2015

## MIND MAPPING

### OBJECTIFS

- Présenter et organiser des idées sous forme de carte mentale
- S'approprier les problématiques liées à l'éducation dans le monde
- Définir collectivement des modalités d'action de sensibilisation

### MODALITÉS PRATIQUES

#### Matériel

- Grandes feuilles de papier
- Feutres, crayons, colle, scotch, ciseaux

#### Durée

2 x 45 minutes

#### Lieu

Salle d'activités

### L'ACTIVITÉ À MENER

Cet atelier propose une approche différente du débat, en s'appuyant davantage sur des représentations visuelles pour exprimer et organiser des idées.

Il est proposé en continuité avec le visionnage des documentaires de Kindia 2015, mais peut s'appliquer à toutes les thématiques si l'animateur juge cette approche préférable au débat.

### LE DÉROULEMENT

- L'animateur explique dans un premier temps aux enfants ce qu'est un *mind mapping* et ce que cet exercice permet de faire : organiser ses idées sur un sujet donné ; trouver de nouvelles idées sur un sujet ; faire des ponts entre les idées pour trouver des liens logiques.
- Dans un 2<sup>e</sup> temps, l'animateur aide les enfants à comprendre les problèmes d'éducation en Guinée, en se servant de ce qu'ils ont vu dans les documentaires. Il peut commencer par inscrire avec eux sur une affiche tous les mots-clés qui leur viennent à l'esprit en pensant aux documentaires qu'ils ont vus.
- Les enfants réalisent par petits groupes une carte mentale, en suivant les explications fournies pour chaque étape :
  1. Commencez par tracer au centre d'une page horizontale un dessin dans lequel vous inscrivez le sujet de votre réflexion.
  2. Notez ensuite vos idées comme elles vous viennent sur des branches rayonnant à partir du centre.
  3. Tracez des flèches pour mettre en lumière les relations entre les idées.
  4. Utilisez des mots-clés : les mots importants, faciles à mémoriser.
  5. Limitez la longueur des branches à celle des mots. Écrivez lisiblement et horizontalement.
  6. Hiérarchisez, numérotez, utilisez des nuages/cercles pour faire des regroupements.
  7. Utilisez/ajoutez des images et couleurs et variez votre écriture.
- À l'issue du travail de création, le groupe donne un titre à sa carte mentale.
- Chaque groupe présente sa carte mentale et explique les choix qui ont été faits.
- L'animateur présente les différentes modalités d'action proposées en séquence 3 « J'agis pour les droits de l'enfant » et les enfants décident collectivement celle qui leur semble la plus appropriée pour sensibiliser leurs pairs aux problématiques évoquées.



**Définition :** Le *mind mapping* est une technique qui vise à optimiser l'organisation et la mémorisation des idées en recourant à une visualisation schématique non linéaire, arborescente et hiérarchisée, des informations (appelée « carte mentale » ou « carte heuristique », *mind map*, en anglais).

Source : CNDP, Agence des usages des TICE

# SÉQUENCE 3

# J'AGIS POUR LES DROITS DE L'ENFANT

L'ambition de toute démarche d'éducation fondée sur les droits de l'enfant est d'amener les enfants à devenir eux-mêmes les acteurs d'un projet qu'ils auront initié.

Le rôle de l'animateur est alors de faire émerger les idées, de faciliter une participation efficiente et démocratique de tous les enfants inclus dans l'action et d'offrir un appui dans la réalisation de cette action.

La séquence 3 « J'agis pour les droits de l'enfant » propose des idées d'action pour que les enfants puissent se mobiliser autour d'une thématique qui leur importe. Tout l'intérêt de cette étape réside dans le choix qui sera fait par les enfants eux-mêmes de l'action à mener.

**Atelier 1 : Création d'une affiche**

**Atelier 2 : Réalisation d'une bande dessinée**

**Atelier 3 : Réalisation d'une interview vidéo**

**Atelier 4 : Rédaction d'un livre blanc**

**Atelier 5 : Conception d'un spectacle de marionnettes**

L'implication de l'UNICEF France

L'UNICEF dédie une page de son site aux réalisations des enfants : [www.unicef.fr/droitsdanslecole](http://www.unicef.fr/droitsdanslecole).

Nous vous invitons à envoyer les productions réalisées à : [plaidoyer@unicef.fr](mailto:plaidoyer@unicef.fr).

La clôture du projet pourra se faire en présence d'un bénévole de l'UNICEF qui remettra une attestation à l'ensemble du groupe. Pour inviter un représentant de l'organisation, les enfants pourront retrouver les coordonnées du comité UNICEF le plus proche : <http://www.unicef.fr/contenu/nous-decouvrir/comites-benevoles-unicef/comite>



SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# CRÉATION D'UNE AFFICHE

## OBJECTIFS

- Mobiliser les enfants pour passer de la parole aux actes
- Sensibiliser les enfants et l'opinion au niveau local à la situation des enfants défavorisés, aux droits de l'enfant
- Appréhender la démarche de projet

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel initial

- Paperboard/tableau, marqueurs/craies

### Matériel en fonction des projets

- Peinture, appareils photo
- Ordinateurs, connexion Internet
- Logiciel de retouche photo

### Durée

5 x 45 minutes a minima

### Lieu

Salle d'activité

## L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants, divisés en plusieurs groupes, réaliseront des affiches pour une campagne de mobilisation à destination de leurs camarades, de pairs à pairs.

Les enfants ont travaillé par petits groupes lors de l'atelier précédent afin de déterminer une thématique sur laquelle ils souhaitent se mobiliser.

L'animateur privilégiera le débat et les échanges sur les différentes options. Les enfants veilleront à argumenter leur propos, confronter leurs idées et sensibilités.

## LE DÉROULEMENT

### Étape 1 : Définir les thèmes de la campagne

- L'animateur reconstitue des petits groupes de 4 ou 5 enfants. Chaque groupe définit la thématique qu'il souhaite aborder et l'angle à partir duquel les enfants souhaitent mobiliser leurs pairs.
- Par exemple :
  - Choix de la thématique : handicap
  - Angle de mobilisation : les enfants en fauteuil doivent pouvoir circuler dans la ville
- Il peut être intéressant de se pencher sur les idées n'ayant reçu aucune voix afin de s'assurer qu'elles n'ont pas été laissées de côté sans raison, qu'elles ne traduisent pas une carence sur l'un des thèmes abordés sur les premiers ateliers.
- La répartition des enfants par groupe pourra se faire avant le vote ou à l'issue de la sélection des thèmes pour que les enfants se mobilisent sur le thème ayant retenu leur intérêt.

### Étape 2 : Collecter des informations sur les thèmes retenus

- Grâce aux ateliers précédents, les enfants disposent de connaissances sur les thèmes qu'ils ont choisi d'illustrer. À défaut, il conviendra de prévoir un temps de recherche adéquat sur le site Internet de l'UNICEF ([www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)).

Les informations collectées feront l'objet d'une validation par l'animateur.

### Étape 3 : Choisir un moment clé, planifier

- Pour donner encore plus d'impact et de visibilité à l'action, les enfants peuvent diffuser leur affiche à l'occasion d'un événement local, d'élections municipales, quand le sujet de l'affiche est un sujet d'actualité, quand l'UNICEF est fortement présent dans les médias, le 20 novembre (jour anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant)...

## LE RÉTROPLANNING



La date choisie va déterminer le temps dont les enfants disposent pour réaliser leur projet. Pour structurer leur préparation, ils peuvent créer un rétroplanning : un tableau dans lequel ils listent toutes les tâches nécessaires avant la diffusion et dans lequel la date de diffusion fixe toutes les dates précédentes (de façon rétroactive = en remontant dans le temps), prenant en compte le temps nécessaire à chaque étape.

### Étape 4 : Définir le message à transmettre

- Les enfants identifient le message qu'ils veulent faire passer à partir du thème choisi, la cible et les objectifs définis pour la campagne de mobilisation. Ce message s'exprimera en particulier à travers le slogan qui sera intégré aux affiches (voir plus loin).

### Étape 5 : Déterminer le ton des affiches

- Les enfants réfléchissent à l'impact qu'ils souhaitent obtenir sur les gens avec leurs affiches. Il permettra de définir le ton employé (sérieux ou humoristique). Le ton ne s'exprime pas que dans le slogan, il intervient aussi au niveau de l'image.

### Étape 6 : Définir le visuel

- Les enfants veulent-ils créer eux-mêmes le dessin, trouver un dessinateur pour le faire, prendre une photo ou choisir plutôt un visuel existant ? S'ils décident de partir d'une photo prise par eux-mêmes, ils pourront ensuite la retravailler/retoucher avec les outils adéquats.
- Il est aussi possible de réaliser un visuel qui mélange dessin et photo.

## CONSEILS ET PRÉCAUTIONS



N'oubliez pas que l'image créée doit illustrer le thème choisi et être en adéquation avec le message à faire passer.

Les retouches d'images se font à partir de logiciels tels que Gimp, Paint, iPhoto, Photoshop... et nécessite le matériel informatique et les connaissances d'utilisation adéquats.

Si les enfants décident d'utiliser une image existante ou un document, ils doivent avoir l'autorisation de l'utiliser et indiquer qui en est le propriétaire et l'auteur (le *copyright*).

Il existe aussi des banques d'images « libres de droits » sur Internet. Enfin, lorsque les enfants photographient une personne, ils doivent recueillir son autorisation écrite ou celle de ses parents si elle est mineure, pour diffuser sa photo.

### Étape 7 : Structurer l'affiche

- Les enfants organisent les différents éléments qui entrent dans la composition des affiches : le titre (s'ils souhaitent en mettre un), le slogan, l'image/le visuel, d'autres informations... Cela implique de hiérarchiser les informations pour que les affiches soient les plus compréhensibles possibles.
- Veiller à l'équilibre général entre le visuel et le texte qui l'accompagne.
- Les enfants devront faire attention à ne pas surcharger leur affiche : le lecteur doit pouvoir comprendre leur message immédiatement.

### Étape 8 : Créer un slogan

- Le slogan est la formulation du message que les enfants veulent faire passer. Il est donc un élément essentiel des affiches. Il faut bien le travailler. Pour être efficace, il ne doit pas être trop long et l'on doit pouvoir s'en souvenir après l'avoir lu.
- Créer le slogan une fois que les images/visuels sont finis.
- Tester le slogan/message sur d'autres personnes pour s'assurer qu'il est efficace.

### Étape 9 : Donner de la lisibilité au texte

- Les enfants peuvent utiliser des couleurs et polices de caractères différentes et attrayantes, mais sans en abuser, car il faut conserver l'attention du lecteur.
- Veiller à ce que les textes ne soient pas trop longs.
- Vérifier que les textes ne comportent pas de fautes.

### Étape 10 : Communiquer et diffuser les affiches

- Si les enfants décident de les afficher dans un lieu public, il leur faudra bien sûr les imprimer et en demander l'autorisation au préalable.
- Ils peuvent aussi les diffuser sur Internet (sur un blog ou site) ou les envoyer à la presse (journal local) pour demander qu'elles soient publiées.
- Pour toute diffusion dans l'école ou l'accueil périscolaire ou extrascolaire, il faudra obtenir l'accord de la direction.
- Ne pas oublier de respecter le droit à l'image et les règles liées à l'utilisation d'Internet.
- Protéger les droits d'auteur des enfants : penser à incruster les noms des enfants du groupe comme auteurs de l'affiche.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# RÉALISATION D'UNE BANDE DESSINÉE

## OBJECTIFS

- Traduire graphiquement un message de mobilisation
- Organiser un événement pour donner de la visibilité aux productions réalisées

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Feuilles de papier
- Crayons, feutres, peinture, pinceaux
- Règle, équerre, compas (pour dessiner les cases de la BD)

### Durée

7 x 45 minutes

### Lieu

Salle d'activités

## L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont réaliser une bande dessinée à partir de la thématique choisie lors de la séquence 2. L'objectif est d'en faire un moyen de mobiliser leurs pairs, en organisant soit un jury pour décerner un prix de la bande dessinée, soit une exposition.

## LE DÉROULEMENT

### Étape 1 : se poser des questions sur l'histoire

L'animateur invite les enfants à se poser les bonnes questions pour créer leur BD à propos : des lieux, des personnages, du sujet, de la situation initiale, des moments clés et de la situation finale.

### Étape 2 : préparer un *story-board*

- Les enfants commencent par rédiger le **synopsis** (en quelques phrases) : c'est le texte donnant la description générale de l'histoire, un résumé de l'intrigue du début à la fin.
- Les enfants travaillent ensuite sur un **scénario** : c'est le découpage planche par planche, case par case du récit. Il décrit tout ce que le dessinateur a besoin de savoir pour dessiner l'histoire : les personnages, leur situation, les ambiances, les actions, les dialogues (dans les grandes lignes).
- Enfin, les enfants élaborent leur ***story-board*** : c'est la version illustrée du scénario, un moyen rapide utilisé par l'auteur avant de réellement dessiner son histoire. Cela consiste à découper l'action rapidement pour aller à l'essentiel sous la forme d'images simplifiées.

### Étape 3 : réaliser la bande dessinée

- Combien de cases sont nécessaires ? Elles peuvent être de différentes tailles et avoir différentes formes (carrées, rectangulaires...). Les enfants gardent toujours à l'esprit que le regard des lecteurs va se déplacer de gauche à droite et de haut en bas.
- À quoi va ressembler la BD ? Les enfants dessinent des personnages simples (ne pas hésiter à les refaire plusieurs fois avant de mettre la couleur). Penser à laisser l'espace nécessaire pour placer les bulles après.
- Que disent et que pensent les personnages ? C'est ce que l'on appelle le **lettrage** : le texte dans les bulles. Il n'y a pas que les dialogues dans les bulles, il y a aussi les pensées, les éléments de narration pour expliquer une scène, les sons (onomatopées) et les exclamations.

### Étape 4 : Choisir un moment clé, planifier

- Pour donner encore plus d'impact et de visibilité à leurs réalisations, les enfants peuvent organiser un événement pour clôturer leur atelier. Par exemple, constituer un jury pour déterminer la meilleure réalisation, présenter les BD dans le cadre d'une exposition... La date choisie pour l'événement va déterminer le temps dont les enfants disposent pour réaliser leur projet et communiquer suffisamment à l'avance pour que le public soit au rendez-vous.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3									
A	T	E	L	I	E	A	T	E	L	I	E	R	A	T	E	L	I	E	R
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5					

# RÉALISATION D'UNE INTERVIEW VIDÉO

## OBJECTIFS

- Interroger les enfants sur la perception qu'ils ont de leurs droits
- Améliorer la connaissance qu'ils ont de leurs propres droits
- Mener un projet dans lequel ils pourront exprimer leurs points de vue et leurs idées
- Appréhender la démarche de projet

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- Caméra, appareil photo ou téléphone avec fonction vidéo
- Logiciel de montage vidéo
- Clé USB ou DVD à graver

### Durée

7 x 45 minutes

### Lieu

Salle d'activité

## L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont réaliser un reportage vidéo pour informer les autres enfants, les jeunes et les adultes de leur école, de leur quartier, de leur ville sur ce que pensent les enfants de leurs propres droits.

Le reportage vidéo devra comporter des interviews filmées et ne devra pas dépasser 2 minutes maximum.

Les enfants ont travaillé par petits groupes lors de l'atelier précédent afin de déterminer une thématique sur laquelle ils souhaitent se mobiliser.

L'animateur reconstitue des petits groupes de 4 ou 5 enfants. Chaque groupe définit la thématique qu'il souhaite aborder et l'angle à partir duquel les enfants souhaitent mobiliser leurs pairs.

## LE DÉROULEMENT

### Étape 1 : Choisir un moment clé, planifier

- Dès le début du projet, les enfants décident de l'occasion à laquelle les reportages vidéo pourront être associés : un événement local, quand le sujet de l'affiche est un sujet d'actualité, quand l'UNICEF est fortement présent dans les médias, le 20 novembre (jour anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant)...
- La date choisie va déterminer le temps dont les enfants disposent pour réaliser leur projet. Pour structurer leur préparation, ils peuvent créer un rétroplanning : un tableau dans lequel ils listent toutes les tâches nécessaires avant la diffusion et où la date de diffusion fixe toutes les dates précédentes (de façon rétroactive = en remontant dans le temps), prenant en compte le temps nécessaire à chaque étape.

### Étape 2 : Définir le sujet du reportage, la cible

- Pour cela, les enfants vont répondre aux 6 questions essentielles pour tout message informatif : qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi.

### Étape 3 : Préparer les séquences/le synopsis

- Les enfants décrivent tous les éléments qui vont composer le reportage vidéo :
  - Qui parlera ? À quel moment et combien de fois ces personnes parleront-elles ? Préciser où les personnes qui parlent se trouveront.
  - Y aura-t-il une introduction et une conclusion ?
  - Y aura-t-il des éléments visuels (graphiques, chiffres, photos, incrustations de textes...) ou sonores (musique, ambiance sonore, *jingle*...) ? À quel moment apparaîtront-ils ?
  - Y aura-t-il des commentaires ou éléments de narration ? À quel moment apparaîtront-ils ?

### Étape 4 : Préparer l'interview

- Avant de rédiger les questions à poser, les enfants répondent aux questions suivantes :
  - Combien de personnes seront interviewées ? S'agira-t-il d'un dialogue ? D'un monologue ?
  - Quel rôle jouent-elles ? Quelle relation y a-t-il entre ces personnes ?
  - De quoi parleront-elles ?
  - Comment s'organisera leur prise de parole : dans quel ordre ?
  - Pendant combien de temps ces personnes parleront-elles ?
  - Les prises de paroles seront-elles spontanées et improvisées ou préparées (lecture de notes, d'un texte) ?
- Les enfants préparent une liste de questions courtes et précises (4/5) à poser lors de l'interview.

### Étape 5 : Faire l'interview

- Il faudra décider avant le tournage si les questions seront enregistrées et si celui qui les pose sera filmé ou non lors de l'interview car cela détermine la façon de filmer.
- Souvent, le questionnaire est donné à l'interlocuteur avant l'interview pour qu'il puisse se préparer.
- Pour une interview, il est préférable de privilégier les prises de vue simples, de face ou de profil.

### Étape 6 : Faire le montage

1. Commencer par nettoyer l'enregistrement : supprimer tous les bruits, ratés et éléments que l'on ne veut pas utiliser.
2. Choisir ensuite les éléments importants dans le discours de l'interviewé ou dans le reportage.
3. Découper ces éléments et les placer dans le bon ordre sur la *timeline*.
4. Ne pas oublier de laisser des blancs (espaces vides) minutés pour la présentation.
5. Réaliser le mixage et le montage en intégrant tous les éléments montés (plans de coupe, ambiances sonores, musiques, voix, titrages, transitions) sur une nouvelle *timeline*.
6. Une fois les éléments mixés ou montés, vous êtes prêts à écrire les textes : les génériques, lancements et chutes (introduction et conclusion), textes de liaison, incrustes de textes...
7. Écouter / visionner le résultat en vue de la présentation finale.
8. Exporter le fichier dans un format qui pourra être lu par un logiciel de diffusion vidéo : VLC, Lecteur Windows Media...

### Étape 7 : Présenter la vidéo

- Envoyer les invitations et mener la campagne de communication suffisamment à l'avance pour que le public soit au rendez-vous.
- Avant la projection de la vidéo, les enfants s'assureront que tout le matériel nécessaire est bien disponible : écran, haut-parleurs, prise USB ou lecteur DVD.

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# RÉDACTION D'UN LIVRE BLANC

## OBJECTIFS

- Encourager les enfants à formaliser leurs propositions
- Créer un support permettant aux enfants de présenter leurs propositions

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel

- 1 cahier format A4 ou A5
- Quelques feuilles
- Stylos, crayons de couleur, feutres, ciseaux, colle, scotch

### Durée

45 minutes

### Lieu

Intérieur ou extérieur

## L'ACTIVITÉ À MENER

Cette activité doit permettre aux enfants de créer un livre blanc des droits de l'enfant dans leur ville, c'est-à-dire de créer un document dans lequel ils feront un état des lieux de leurs droits tels qu'ils existent dans leur ville puis présenteront leurs propositions, leurs recommandations pour améliorer ces droits.

## LE DÉROULEMENT

- L'animateur regroupe les enfants.
- L'animateur présente les 2 volets de l'exercice : établir un état des lieux des droits des enfants dans leur ville, puis proposer des éléments d'amélioration.
- Les enfants et l'animateur se concertent et se mettent d'accord sur les éléments qu'ils souhaitent mettre en avant dans chacun des volets. Les enfants peuvent s'appuyer sur l'atelier 6 de la séquence 1 et l'atelier 3 de la séquence 2. Si les enfants n'ont pas fait ces ateliers, l'animateur pourra s'y reporter. L'animateur pourra alors questionner les enfants sur 8 droits de l'enfant en utilisant les propositions des ateliers en question. Les réponses données par les enfants permettront de faire un état des lieux et un ensemble de propositions.
- Les enfants et l'animateur se mettent d'accord sur la manière dont ils souhaitent illustrer ces volets. Les enfants pourront faire des dessins, rédiger un poème, coller des images ou des photographies pour illustrer leurs états des lieux ou propositions.
- Enfin les enfants choisissent le titre.

Conseils : déterminer à l'avance avec les enfants la longueur du document

SÉQUENCE 1						SÉQUENCE 2				SÉQUENCE 3				
ATELIER						ATELIER				ATELIER				
1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1	2	3	4	5

# CONCEPTION D'UN SPECTACLE DE MARIONNETTES

## OBJECTIFS

- Développer le langage et apprendre à s'exprimer
- Mener un projet motivant, impliquant l'engagement de chacun
- Mener un projet global depuis la création des marionnettes et l'écriture du spectacle jusqu'à sa mise en scène

## MODALITÉS PRATIQUES

### Matériel pour fabriquer les marionnettes

- Papier, carton, journaux, gros scotch, ciseaux, laine, tissu, feutrine, marqueurs, feutres, peinture, colle, éléments de décoration, épingles, aiguilles, etc.

### Durée

13 x 45 minutes

### Lieu

Salle d'activités

## L'ACTIVITÉ À MENER

Cet atelier propose aux animateurs des activités pédagogiques pour travailler à la réalisation d'une pièce de théâtre de marionnettes. À travers elle, les enfants vont mobiliser leur créativité manuelle, leur expression, leur capacité à collaborer afin de choisir une thématique en lien avec les droits de l'enfant qui leur tient à cœur et de sensibiliser la communauté éducative au sens large à l'aide d'une pièce de théâtre de marionnettes.

Ce projet peut être mené parallèlement à une opération Frimousses des écoles : pour en savoir plus sur les Frimousses [www.unicef.fr/frimousses-des-ecoles](http://www.unicef.fr/frimousses-des-ecoles)

Retrouvez la description détaillée de l'atelier dans le dossier pédagogique : Ainsi font, font, font... les droits de l'enfant <https://www.unicef.fr/article/ainsi-font-font-font-les-droits-de-lenfant>

## L'ARRIVÉE DES MARIONNETTES

### Étape 1 : Le choix des personnages

- Définir un thème
- Choisir les personnages

### Étape 2 : La fabrication des marionnettes

- Découvrir les différents types de marionnettes
- Se préparer à fabriquer une marionnette
- Fabriquer la tête et le corps de la marionnette

## L'UTILISATION DES MARIONNETTES

### Étape 3 : La manipulation des marionnettes

- S'initier à la manipulation des marionnettes
- S'approprier l'espace et se mettre en condition

### Étape 4 : La parole et les gestes

- Déclencher la parole
- S'initier au jeu d'acteur

## LA CRÉATION DU SPECTACLE DE MARIONNETTES

### Étape 5 : L'invention de l'histoire

- Créer un synopsis
- Élaborer un scénario

### Étape 6 : La préparation du spectacle

- Travailler l'expression orale et scénique
- Préparer le décor et organiser le spectacle

# PROGRAMMATION DES ATELIERS

L'objectif de ce kit d'animation est de permettre aux professionnels de l'animation de construire leur parcours en fonction du temps disponible, des enfants qui constituent le groupe et des attentes sur les projets à réaliser.

En s'appuyant sur le tableau récapitulatif des ateliers, des parcours sont proposés ci-contre, adaptés à différents dispositifs d'activités périscolaires (sur la base d'une séance de 45 minutes).

La démarche pédagogique proposée dans ce kit vous invite à veiller à ce qu'au moins un atelier de chaque séquence soit prévu dans le parcours que vous allez construire, afin d'accompagner les enfants dans une progression qui leur permette de partir de la découverte des droits de l'enfant pour aboutir à une action concrète.

## RÉCAPITULATIF DES ATELIERS AVEC LES DURÉES RESPECTIVES :

	<b>SÉQUENCE 1</b> Je découvre les droits de l'enfant	<b>SÉQUENCE 2</b> Je comprends les droits de l'enfant	<b>SÉQUENCE 3</b> J'agis pour les droits de l'enfant
<b>ATELIER 1</b>	<b>Le ballon des droits</b> 20 minutes	<b>Le jeu sans règle</b> 45 minutes	<b>Affiche</b> 5 x 45 minutes
<b>ATELIER 2</b>	<b>Photolangage</b> 25 minutes	<b>Le débat des droits de l'enfant</b> 2 x 45 minutes	<b>Bande dessinée</b> 7 x 45 minutes
<b>ATELIER 3</b>	<b>Jeu de l'oie</b> 2 x 45 minutes	<b>Changeons notre quotidien</b> 2 x 45 minutes	<b>Interview vidéo</b> 7 x 45 minutes
<b>ATELIER 4</b>	<b>Consultation nationale des 6-18 ans</b> 4 x 45 minutes	<b>Mind mapping</b> 2 x 45 minutes	<b>Livre blanc</b> 45 minutes
<b>ATELIER 5</b>	<b>Kindia 2015</b> 3 x 45 minutes		<b>Spectacle de marionnettes</b> 13 x 45 minutes
<b>ATELIER 6</b>	<b>Coloriage géant</b> 2 x 45 minutes		

## EXEMPLES DE CONSTRUCTION DE PARCOURS\* :

PARCOURS « Kindia 2015 »	PARCOURS « Droits de l'enfant dans la ville »	PARCOURS « Consultation nationale des 6-18 ans »	PARCOURS « Spectacle de marionnettes »
<b>Trimestre 1 = 14 semaines x 45 min (1 séance par semaine)</b>	<b>Trimestre 1 = 14 semaines x 45 min (1 séance par semaine)</b>	<b>Trimestre 1 = 14 semaines x 45 min (2 séances par semaine)</b>	<b>Trimestre 1 = 14 semaines x 45 min (1 séance par semaine)</b>
Séquence 1 Atelier 3 Séquence 1 Atelier 5  Séquence 2 Atelier 3 Séquence 2 Atelier 2  Séquence 3 Atelier 1	Séquence 1 Atelier 1 Séquence 1 Atelier 2 Séquence 1 Atelier 3 Séquence 1 Atelier 6  Séquence 2 Atelier 4 Séquence 2 Atelier 1  Séquence 3 Atelier 1 Séquence 3 Atelier 4	Séquence 1 Atelier 4 Séquence 1 Atelier 3  Séquence 2 Atelier 1 Séquence 2 Atelier 2  Séquence 3 Atelier 1 Séquence 3 Atelier 3	Séquence 1 Atelier 1 Séquence 1 Atelier 2 Séquence 1 Atelier 3 Séquence 2 Atelier 1 Séquence 2 Atelier 2 Séquence 3 Atelier 1 Séquence 3 Atelier 5
			<b>Trimestre 2 = 13 semaines x 45 min</b>
			<b>Trimestre 3</b>
			Préparation du spectacle

\* Si vous organisez des ateliers sur les droits de l'enfant sur 2 ou 3 trimestres, vous pouvez cumuler plusieurs des parcours proposés ci-dessus.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Jeu de l'oie interactif

<https://www.unicef.fr/article/le-jeu-de-loie-des-droits-de-lenfant>

### Vidéo interactive sur les droits de l'enfant

<https://www.unicef.fr/article/une-video-interactive-sur-les-droits-de-l-enfant>

### Enfants reporters, de la consultation à l'action

<https://www.unicef.fr/article/enfants-reporters-de-la-consultation-laction>

### 20/20, sur la base de l'exposition de Gilles Porte « Portraits/Autoportraits »

<https://www.unicef.fr/article/20-20>

### Et si on s' parlait du harcèlement à l'école

En partenariat avec : [les Petits citoyens](#)  
<https://www.unicef.fr/article/et-si-sparlait-du-harcèlement-lecole-en-video>

### Non au harcèlement et aux stéréotypes

En partenariat avec : [Tralalere](#)  
<https://www.unicef.fr/article/non-au-harcèlement-et-aux-stereotypes>

### Babar, la visite de Lulu sur l'égalité filles-garçons

<https://www.unicef.fr/article/babar-la-visite-de-lulu>

### La solidarité, en parler pour la construire

En partenariat avec : [Citoyen de demain](#)  
<https://www.unicef.fr/article/la-solidarite-en-parler-pour-la-construire>

### Babar, le jardin secret sur le droit aux loisirs

<https://www.unicef.fr/article/babar-le-jardin-secret>

### Bien vivre à l'école

En partenariat avec : [Citoyen de demain](#)  
<https://www.unicef.fr/article/bien-vivre-l-ecole-aller-vivre-et-apprendre-lecole>

### Les enfants invisibles

<https://www.unicef.fr/article/les-enfants-invisibles>

### Vidéo de Liam Neeson « rendre visible l'invisible »

<https://www.youtube.com/watch?v=N0WW-fImGQ8>

### Kindia 2015

au cœur d'un programme d'éducation en Guinée,  
3 documentaires réalisés par Canal+, disponibles en streaming  
<https://www.unicef.fr/article/kindia-2015-au-coeur-dun-programme-deducation-en-guinee>

### Itinéraire de solidarité au Bénin

Web-documentaire, basé sur un voyage terrain de jeunes bénévoles UNICEF  
<https://www.unicef.fr/article/itineraire-de-solidarite-au-benin>

### Kirikou et les droits de l'enfant

Le DVD Kirikou et les hommes et les femmes est disponible dans les comités UNICEF  
<https://www.unicef.fr/article/kirikou-et-les-droits-de-lenfant>

### Enfants reporters (projet vidéo)

<https://www.unicef.fr/article/enfants-reporters-de-la-consultation-laction>

### La situation des enfants en France

<https://www.unicef.fr/article/la-situation-des-enfants-en-france-des-images-pour-informer-et-mobiliser-l'opinion>

Ce kit d'animation propose 15 ateliers qui peuvent s'étaler sur un, deux ou trois trimestres, en fonction de l'organisation du temps périscolaire et de loisirs, sur la base de séances de 45 minutes.

Ce kit d'animation est construit autour de trois séquences pédagogiques : **Je découvre les droits, Je comprends les droits, J'agis pour les droits**, afin de permettre à l'animateur de faire évoluer l'enfant dans la **prise de conscience et l'appropriation de ses droits**.

**Ludique et pratique**, un livret détachable contenant l'ensemble des outils indispensables à la réalisation de toutes les activités proposées est présent au centre de la brochure.

Le kit s'inscrit dans la démarche du programme **Droits dans l'école** destiné aux 8-11 ans et qui offre ainsi à l'ensemble des acteurs de l'éducation (formelle et non-formelle) un panel d'outils cohérent, pour mieux travailler ensemble et créer une convergence dans leurs objectifs pédagogiques au service du développement de l'enfant et de son éducation à une citoyenneté active et engagée.



Le kit d'animation peut être téléchargé sur le site Droits dans l'école :

[www.unicef.fr/droitsdanslecole](http://www.unicef.fr/droitsdanslecole)

[www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)

[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)



**DR**  **ITS**  
d a n s  
**L'ÉC**  **OLE**



unicef 

Ville amie des enfants



UNICEF France – Comité français pour l'UNICEF – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Septembre 2015



# LIVRET d'ANIMATION



LIVRET DÉTACHABLE DU KIT D'ANIMATION POUR  
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS



# unicef



50

200

400



100

50

100

100

50

400

400

50

100

200



[ifac.asso.fr](http://ifac.asso.fr)

200

100

50

50

100



100

100

400

50



50

200

100



# LE DROIT AU BIEN-ÊTRE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) considère l'intérêt supérieur des enfants comme un élément primordial, elle précise notamment qu'il s'agit concrètement pour les pouvoirs publics de se préoccuper de leur bien-être. La notion de bien-être de l'enfant est indissociable de celle de développement harmonieux et d'épanouissement.

**Le bien-être comporte une dimension matérielle.** Les privations matérielles sont un facteur essentiel de vulnérabilité des enfants.

**Le bien-être a une dimension sociale et émotionnelle.** Une ville accueillante est une ville qui favorise les échanges, la vie sociale, la culture et la vie familiale. Le cadre de vie est l'un des vecteurs de la sécurité affective et émotionnelle de l'enfant. Il joue un rôle dans le bien-être de l'enfant.

**Le bien-être est éminemment subjectif, il ne peut être apprécié que par les individus eux-mêmes.** La parole de l'enfant sur l'état de son bien-être, mais aussi sur les moyens de l'améliorer, doit donc être entendue.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

### L'environnement

La dimension la plus palpable du cadre de vie réside dans un environnement sain. Ceci inclut la propreté publique,

des nuisances sonores limitées, des aménagements pour la sécurité routière, l'existence d'espaces verts, d'aires de jeux, mais aussi des éléments esthétiques du paysage urbain.

### Le logement

Un logement décent, en bon état et non surpeuplé, fait partie des éléments essentiels du cadre de vie de l'enfant.

### Lieux de socialisation

Le cadre de vie doit permettre de développer le lien social de l'enfant, en prévoyant des espaces de socialisation, tels que des aires de jeux. De la même façon, l'école doit offrir un cadre sécurisant pour que l'enfant s'y sente bien et s'y épanouisse.

### Le temps libre et le loisir

Le bien-être des enfants passe par l'organisation de leur temps libre, notamment par la participation à des activités récréatives.

### La bientraitance

Le bien-être des enfants dépend aussi de la manière dont ils sont accueillis dans leur environnement. Le respect, la bienveillance et l'encouragement des enfants vers une plus grande autonomie et une confiance en eux sont des facteurs clés de leur cadre de vie. La ville peut y contribuer en formant et incitant son personnel dans ce sens.

---

# LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Le principe de non-discrimination** signifie que tous les enfants ont les mêmes droits. Par conséquent, **il doit s'appliquer à tous les enfants sur le territoire de la Ville.** La CIDE accorde une attention particulière à la non-discrimination des enfants sur la base de ce que sont, pensent ou font leurs parents.

La non-discrimination, c'est donc s'assurer de l'égalité d'accès aux services publics.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

**Il existe en s'assurant que les plus défavorisés ne rencontrent pas de barrières à l'utilisation des services,** que ces barrières soient physiques, géographiques ou liées à des attitudes négatives du personnel, à un manque d'information ou à des craintes des usagers.

De plus, la tarification des services ne doit pas exclure les enfants les plus défavorisés pour des raisons financières. Des aides spécifiques ciblant les plus démunis peuvent être mises en place.

### L'accessibilité socioculturelle

L'une des barrières peu visible mais significative à l'accès aux services est l'appréhension ou la peur de la stigmatisation qui peut décourager les populations défavorisées et qui se trouvent rarement en contact avec l'administration. Les stratégies d'accueil et l'adaptation du service jouent un rôle primordial – formation du personnel, implication des associations, organisation d'événements thématiques appropriés.



# LE DROIT À LA PARTICIPATION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La CIDE reconnaît **l'enfant comme un acteur à part entière et non seulement comme un bénéficiaire de services**. La participation des enfants aux décisions qui les concernent est l'aspect le plus novateur de ce texte et c'est une dimension clé d'une approche fondée sur les droits. L'enfant n'a pas seulement le droit de donner librement son opinion, sans contrainte ni manipulation, mais celle-ci doit aussi être entendue et prise en compte par ceux qui prennent les décisions qui le concernent.

Par ailleurs, le respect des droits de l'enfant par les adultes est crucial dans leur mise en œuvre, mais leur application par les enfants eux-mêmes, dans leur vie quotidienne, est une garantie supplémentaire de leur capacité d'agir durablement en autonomie.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

**Pour encourager la participation, il faut :**

### • du côté des adultes :

- une politique volontariste pour inciter à la participation des enfants dès le plus jeune âge et à leur implication dans les projets de la collectivité ;
- la légitimation de la parole de l'enfant ;

### • du côté des enfants et des jeunes :

- la volonté d'acquiescer des responsabilités et celle de donner son avis ;
- l'influence de l'entourage et du cadre de vie ;
- l'influence de l'éducation ;
- pour les plus âgés : l'adhésion à des valeurs.

### Éléments nuisant à la participation :

- l'absence ou l'asymétrie de l'information relative à une possible participation ;
- le manque de pouvoir et de prise en considération de l'avis des enfants et des jeunes ;
- la difficulté à se sentir légitime et à être vu comme responsable ;
- l'évolution des modes d'engagement non ou mal pris en compte par les adultes entraînant une incompréhension ou une inadéquation des supports proposés.

# LE DROIT À LA PROTECTION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le droit à la protection est l'un des piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il découle principalement de deux séries d'obligations : l'obligation des pouvoirs publics d'**assurer dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant** et l'obligation de **protection contre toutes les formes de violence et d'exploitation**.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

### La sécurité physique

C'est-à-dire les risques mettant en danger l'enfant physiquement. Il peut s'agir de risques provenant du comportement des autres ou de risques liés à l'environnement matériel de l'enfant.

On distingue donc deux aspects principaux :

- **Les aménagements visant à assurer la sécurité des enfants en les protégeant des accidents :** ensemble de règles (sécurité routière, interdictions d'accès, normes de sécurité, etc.) ou d'aménagements concrets (barrières aux abords des cours d'eau, sols des aires de jeux, ralentisseurs près des écoles, aménagements contre les inondations, etc.) visant à limiter le risque d'accidents.
- **La prise en compte des facteurs responsables de la violence physique :** certains sont directement liés à des difficultés économiques et sociales. Il peut par exemple s'agir d'un environnement qui tolère, voire valorise la violence, d'où le rôle primordial de l'éducation et de la sensibilisation.

### La sécurité psychique

La sécurité psychique est un élément tout aussi important pour l'épanouissement de l'enfant. La violence psychologique et émotionnelle a des effets néfastes sur le développement de l'enfant, mettant à mal sa confiance en lui/elle.



# LE DROIT À LA FAMILLE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le rôle de la famille et des parents est reconnu dans la CIDE comme la base des droits de l'enfant. La Convention souligne à la fois la place essentielle des parents dans la réalisation des droits des enfants et le devoir de l'État de les soutenir.

**La parentalité est donc au cœur de la réalisation des droits des enfants.** Bien entendu, la Convention prévoit aussi des dispositions pour la protection des enfants séparés de leur famille, soit par des événements particuliers, soit parce que c'est dans leur propre intérêt.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

D'un point de vue général, la parentalité englobe :

- **une dimension relationnelle**, qui passe par l'amour parental. Ce dernier apporte à l'enfant une sécurité affective, mais aussi de la stabilité et une relation d'attachement avec ses parents. La parentalité implique d'être à l'écoute des enfants et de leurs problèmes, de leur montrer de l'affection et de porter sur eux un regard positif.
- **une dimension spirituelle**, marquée par les objectifs de l'éducation, la transmission de certaines valeurs et d'un héritage culturel familial.

Il s'agit de guider l'enfant dans son développement psychologique, moral et spirituel tout en fixant certaines limites. Cette dimension implique aussi pour les parents de jouer un rôle de modèle et d'enseigner aux enfants les règles du comportement en société.

---

# LE DROIT À LA SANTÉ

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La CIDE reconnaît le droit de l'enfant de « jouir du meilleur état de santé possible ».

Afin de permettre que le droit à la santé soit vraiment effectif pour tous de manière égale, l'Organisation mondiale de la santé recommande notamment que les conditions de vie quotidienne soient améliorées. Celles-ci incluent en particulier un environnement salubre, la protection sociale et des soins de santé universels.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

- **L'environnement** joue un rôle capital en matière de santé, notamment pour les enfants plus vulnérables aux maladies et infections. L'environnement inclut de nombreux aspects, en particulier la lutte contre la pollution et le contrôle sanitaire au sens large.
- La promotion de **comportements sains** implique notamment la sensibilisation du public aux gestes quotidiens qui améliorent la santé et la prévention de comportements nuisibles. Elle porte sur les règles d'hygiène permettant de limiter l'exposition des enfants aux

risques de maladies et de contamination. Elle concerne l'information et l'incitation à une alimentation équilibrée. Elle implique aussi la lutte contre la consommation de substances néfastes telles que l'alcool, le tabac et les substances illicites. Cela concerne aussi bien les enfants et les jeunes susceptibles d'y avoir accès que leurs parents. La promotion de l'activité physique, que ce soit au quotidien ou par des activités encadrées, est aussi un élément important. Enfin, la lutte contre la violence physique et morale est importante dans la promotion d'un environnement sain.

- La salubrité des **logements** est un élément majeur pour la santé des enfants. La Ville doit assurer un contrôle régulier des logements dont elle a la charge, opérer les interventions et réparations nécessaires et sensibiliser le public sur les risques liés au logement pour la santé des enfants.
- Les **services** qui permettent de fournir des soins et des conseils sont essentiels dans la promotion de la santé au niveau de la Ville.



# LE DROIT À L'ÉDUCATION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La CIDE reconnaît l'importance capitale de l'éducation et donne à ce droit deux aspects majeurs. D'une part, il s'agit d'assurer l'accès à l'instruction et à l'enseignement quels que soient le potentiel et les origines de l'enfant, et de lutter contre l'abandon scolaire et l'absentéisme. C'est ici le domaine de l'École. D'autre part, la Convention fixe des objectifs éducatifs. Ceux-ci portent à la fois sur le développement des aptitudes physiques et mentales de l'enfant, sur son autonomie progressive et sur sa place dans la société. Une attention particulière est en effet portée à l'ouverture aux autres, à l'identité culturelle et aux valeurs de respect.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

À l'échelle d'une ville, favoriser l'éducation, c'est agir sur :

- **l'accessibilité** : les actions éducatives développées par la Ville doivent être accessibles et c'est une dimension essentielle de l'efficacité de son action dans ce domaine. La Ville doit faire en sorte que les initiatives proposées se fassent en proximité avec la population, avec des tarifs adaptés à la situation des familles et qu'elles conviennent à différents publics, notamment aux plus marginalisés. Une attention particulière doit être portée aux enfants en situation de handicap et aux enfants migrants.

- **l'égalité des chances** : l'égalité des chances est le fondement principal de l'équité. Les initiatives mises en place pour prolonger l'action de l'école doivent permettre aux plus marginalisés d'avoir accès à des ressources éducatives qui renforcent leurs chances de succès à l'école et dans la vie.
- **les types d'activités et de contenu** : les initiatives éducatives proposées et leur contenu doivent permettre de compléter et de soutenir l'action de l'école. Plus que des savoirs, il s'agit de développer chez les enfants des compétences qui leur permettent de trouver une place dans la société, dans l'instant présent mais aussi afin de contribuer positivement à la vie économique et sociale dans l'avenir. Ces compétences peuvent aller dans le sens de celles développées dans le cadre scolaire (par exemple : lecture, aide aux devoirs), être totalement différentes afin d'inclure des enfants ayant des difficultés scolaires (jardinage, sport, musique), compléter l'enseignement de l'école ou de la famille dans certains domaines (par exemple : éducation à la santé, éducation sexuelle). Il peut aussi s'agir de développer le sens civique des enfants, le respect de l'autre, leur curiosité pour d'autres cultures et la communication entre les générations (implication dans des actions caritatives, rencontres, visites).

# LE DROIT AUX LOISIRS

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Convention insiste sur l'importance de l'accès aux activités de loisir dans des conditions d'égalité.

Ce droit a deux dimensions principales à prendre en considération pour sa mise en œuvre pratique. D'une part, il s'agit du droit de l'enfant de se divertir et de grandir dans un climat heureux. D'autre part, le droit aux loisirs aide à réaliser d'autres droits, par exemple en permettant d'assurer le droit de l'enfant d'être entendu ou en créant un lien avec le droit à l'éducation, en favorisant la concentration des enfants à l'école.

## COMMENT EXISTE-T-IL ?

Il recouvre plusieurs dimensions :

- **la disponibilité d'une offre adéquate**

L'offre se traduit en termes d'activités et d'infrastructures. Les activités proposées doivent être variées, adaptées à chaque tranche d'âge et attractives pour des publics différents. Nombre d'activités culturelles et artistiques requièrent une infrastructure spécifique, qu'il s'agisse d'un stade, d'un gymnase, d'une aire de jeu, d'une médiathèque, d'une salle de spectacles ou d'un lieu d'exposition.

- **un encadrement adapté et formé**

Les activités de loisirs peuvent être plus ou moins encadrées et il est important de prévoir différents degrés d'encadrement, en particulier selon l'activité et l'âge des enfants. Il s'agit notamment de prévoir des activités que les enfants peuvent gérer de manière autonome. En outre, c'est souvent lors des moments de détente qu'un enfant pourra être amené à révéler des problèmes qu'il rencontre (violence domestique, abus sexuel, brimades par les camarades, etc.). Les animateurs de ces activités doivent donc être formés à recevoir la parole de l'enfant et à agir en conséquence.

- **des conditions d'accès ouvertes à tous**

Les conditions d'accès doivent assurer la possibilité pour tous les enfants de pratiquer une activité culturelle et sportive et de participer aux événements organisés par la Ville. Les espaces concernés doivent être facilement accessibles à un large public, y compris au niveau des horaires, transports, quartier, distance avec les écoles, etc. La tarification, mais aussi l'équipement ou le matériel demandé, doivent prendre en compte la situation des familles en difficulté. L'accessibilité aux enfants en situation de handicap doit être garantie. Des mesures volontaristes et incitatives doivent permettre de promouvoir les activités auprès de publics défavorisés et faciliter leur participation.

## ATELIER 3 – LE JEU DE L'OIE

### Questions du jeu de l'oie

# UNICEF & CIDE

#### 1. Vrai ou faux : Dans le monde, une personne sur 3 est un enfant.

- Vrai**  
 Faux

#### 2. QCM : Jusqu'à quel âge es-tu un enfant ?

- 12 ans  
 15 ans  
 **18 ans**

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), tu es un enfant jusqu'à tes 18 ans. En tant qu'enfant, tu as des droits à part entière. Le jour de ton anniversaire, tu acquiers en plus les responsabilités des adultes, leurs droits et leurs devoirs. En France, la majorité est fixée à 18 ans (sauf émancipation).

#### 3. Dessin : Un joueur de l'équipe a 1 minute pour dessiner et faire deviner à son équipe le logo de l'UNICEF.

Le logo de l'UNICEF représente un globe terrestre au centre duquel sont représentés un nourrisson et sa mère : le globe terrestre représente l'ensemble des territoires sur lesquels l'UNICEF agit. L'enfant est au cœur de la mission de l'UNICEF, de même que sa maman, car pour qu'un enfant puisse naître et bien grandir, il faut que sa mère soit elle aussi en bonne santé. Les rameaux et le bleu sont les représentations graphiques de l'ONU. (Regarde d'autres logos d'agences des Nations unies et tu les retrouveras).

C'est une agence des Nations unies (ONU). L'UNICEF veille à ce que les droits de l'enfant soient respectés dans tous les pays qui ont ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. L'UNICEF s'assure que chaque enfant ait droit à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la protection.

#### 4. QCM : Quelle est la mission de l'UNICEF ?

- Voir, entendre, parler  
 **Sauver, protéger, éduquer**  
 Être et avoir

#### 5. QCM : La Convention internationale des droits de l'enfant est un texte majeur pour les enfants. Elle :

- reconnaît des droits spécifiques aux enfants.**  
 éduque les enfants.  
 éduque les adultes.

La seconde réponse est acceptée. En connaissant leurs droits, les enfants deviennent acteurs de leur éducation.

La troisième réponse est acceptée. En définissant les droits des enfants, en reconnaissant un statut spécifique aux enfants, la CIDE envoie un signal clair aux adultes et aux États. Elle les aide à mieux considérer l'enfant, à améliorer l'éducation, la santé... La CIDE a été adoptée en 1989. C'est le premier texte international qui considère l'enfant comme un individu ayant des droits propres. La CIDE compte 54 articles dont 41 qui déclinent les droits des enfants.

#### 6. Coins et milieu : Combien de pays dans le monde ont signé la CIDE ?

Deux enfants se positionnent aux deux extrémités d'une échelle imaginaire, l'un représentant la valeur zéro, l'autre l'ensemble des pays du monde.

Celui qui répond se rapprochera, en fonction de sa réponse, de l'enfant qui représentera le mieux la valeur qu'il veut désigner. S'il veut répondre « la moitié des pays », il se placera au milieu; pour « les trois quarts », il se rapprochera plutôt de l'enfant portant la valeur « tous les pays du monde ».

- La moitié  
 Les trois quarts  
 **Tous les pays**

Tous les pays du monde ont signé la CIDE. La signature de tous les pays témoigne de la reconnaissance de valeurs universelles au profit des enfants. C'est le texte qui a été le plus rapidement signé dans l'histoire des textes internationaux.

Tous les pays du monde l'ont ratifiée sauf un. Il convient de distinguer la signature, qui exprime une intention, de la ratification, qui oblige les pays à mettre leurs lois en conformité avec la Convention.

#### 7. QCM : En ratifiant la CIDE, les États s'engagent à faire connaître aux enfants :

- leur avenir.  
 **leurs droits.**  
 leurs obligations.

L'art. 42 de la CIDE stipule que les États qui ratifient le texte doivent le faire connaître aux adultes et aux enfants par tous les moyens possibles.

#### 8. Vrai ou faux : UNICEF signifie *United Nations International Children's Emergency Fund*.

- Vrai**  
 Faux

Traduction française : « Fonds des Nations unies pour l'enfance »

#### 9. QCM : À l'origine, le mot « enfant » veut dire :

- Celui qui ne parle pas.**  
 Celui qui n'est pas grand.  
 Celui qui va à l'école.

En latin, le mot *infans* veut dire « celui qui ne parle pas ».

La prise en compte de l'enfant comme « être à protéger » est très récente puisque le premier texte officiel concernant la protection de l'enfance date de 1924 (Déclaration de Genève).

#### 10. QCM : Le 20 novembre, c'est :

- la journée internationale des droits de l'enfant.**  
 un jour férié.  
 le jour de la fête d'Halloween.

La date du 20 novembre correspond à la date d'adoption de la CIDE par l'ONU. La France a été le premier pays en 1996 à faire du 20 novembre une journée dédiée aux droits de l'enfant. En 2003, l'ONU a proposé que ce soit une journée mondiale. Depuis, de nombreux pays célèbrent la journée des droits de l'enfant.

# BIEN-ÊTRE

## 1. QCM : Laquelle de ces propositions est une valeur fondamentale de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ?

- L'exploitation des enfants.
- L'intérêt supérieur de l'enfant.**
- L'intérêt supérieur des États.

L'intérêt supérieur de l'enfant signifie que toutes les décisions qui concernent un enfant doivent d'abord prendre en compte son bien-être.

## 2. Brainstorming : Le bien-être, qu'est-ce que c'est ?

Pendant 1 minute, donnez le plus de mots possible pour illustrer votre avis.

## 3. QCM : Pour grandir dans le bien-être, on a besoin de :

*Plusieurs réponses possibles*

- manger des bonbons tous les jours.
- avoir des amis.**
- être entouré de sa famille et de proches en qui on a confiance.**
- avoir des consoles de jeu.
- vivre dans des conditions matérielles minimales : avoir une habitation décente, avoir des vêtements pour chaque saison...**

Le bien-être comporte des dimensions matérielle, sociale et émotionnelle. Les privations matérielles sont un facteur essentiel de vulnérabilité des enfants. Favoriser les échanges, la vie sociale, la culture, la vie familiale a un impact positif sur le bien-être des enfants.

## 4. Dessin : Les enfants disposent de 3 minutes pour dessiner une situation de bien-être.

L'animateur détermine les critères de validation de l'épreuve (ex. : 3 éléments en rapport avec le bien-être (aire de jeux, espaces verts, sécurité routière, activité en famille...), l'explication accompagnant le dessin...).

## 5. Vrai ou faux : Un logement décent est une condition essentielle pour vivre dans le bien-être.

- Vrai**
- Faux

Un logement en bon état et dont la taille est bien proportionnée par rapport au nombre de personnes qui y habitent est essentiel pour pouvoir se sentir bien.

## 6. QCM : Le cadre de vie, c'est :

*Plusieurs réponses possibles*

- l'endroit où tu habites.**
- un cadre qui contient une photo de famille.
- les lieux où tu vas jouer et faire du sport.**
- les liens affectifs avec ta famille et tes amis.**
- un petit espace entouré de barrières pour que les bébés jouent en sécurité.

Le cadre de vie est indissociable de la notion de bien-être.

## 7. Vrai ou faux : Tous les enfants du monde ont un nom (enregistré à l'État civil).

- Vrai
- Faux**

Faux. Dans le monde, un enfant de moins de 5 ans sur trois n'est pas enregistré à la naissance (source : UNICEF, 2012). Ces enfants n'ont pas de nom officiel, ils n'ont pas d'identité.

## 8. QCM : Une identité, ça sert à :

*Plusieurs réponses possibles*

- mettre une étiquette sur tes affaires.
- te donner une existence administrative.**
- pouvoir t'appeler en classe.
- accéder aux soins.**
- avoir des droits.**

En déclarant ta naissance, tes parents te donnent une identité : un nom, une nationalité, des droits, des privilèges et un accès aux services qu'une nation offre à sa population. Dans une trentaine de pays en développement, sans certificat de naissance, tu ne peux pas te faire soigner.

## 9. QCM : Parmi les personnes vivant avec moins de 1 euro par jour, dans le monde, les enfants représentent :

- 1 personne sur 3.**
- 1 personne sur 10.
- 4 personnes sur 5.

Les enfants ont plus de risques que les adultes de vivre dans la pauvreté. Elle les empêche d'avoir accès à la santé, à l'eau potable, à l'éducation...

(Source : Banque mondiale 2013)

## 10. Échelle : Combien y a-t-il d'enfants pauvres en France ?

- 1 million.
- 2 millions.
- 3 millions.**

Deux enfants se positionnent aux deux extrémités d'une échelle imaginaire, l'un représentant la valeur « 1 million », l'autre « 3 millions ».

Le reste du groupe se rapprochera, en fonction de sa réponse, de l'enfant qui représentera le mieux la valeur qu'il veut désigner. S'il veut répondre « 2 millions », il se placera au milieu.

Cela représente 1 enfant sur 5. Les enfants et les jeunes sont impactés de manière disproportionnée par la crise économique et beaucoup d'entre eux cumulent les inégalités (éducation, insertion sociale et professionnelle, santé) aux conséquences désastreuses pour leur avenir et celui de la société tout entière.

(Source : UNICEF 2015)

# NON-DISCRIMINATION

## 1. Brainstorming : Pourquoi les filles ne sont-elles pas traitées comme les garçons dans tous les pays ?

Pendant une minute, donnez le plus de mots possibles pour illustrer votre avis.

## 2. Vrai ou faux : Les filles et les garçons sont égaux dans tous les pays ?

- Vrai  
 **Faux**

Faux. Les filles sont traitées différemment des garçons (mariage précoce, participation aux activités du foyer qui les éloigne de l'école...) dans de nombreux pays.

## 3. Charade : Mon premier est un nombre. Mon second est un hurlement. Mon troisième est une note de musique. Mon quatrième est synonyme de pays. Mon tout est interdit.

Dix-Cri-Mi-Nation (Discrimination)

## 4. Vrai ou faux : La Convention internationale des droits de l'enfant interdit de faire des différences entre enfants.

- Vrai**  
 Faux

C'est le principe de non-discrimination de l'article 2, qui interdit aux adultes de traiter différemment les enfants en raison de leur couleur de peau, d'un handicap, de leur religion...

## 5. QCM : La non-discrimination, c'est :

- une infraction aux droits de l'enfant.  
 **un principe fondamental de la Convention internationale des droits de l'enfant.**  
 une légende.

La non-discrimination est l'un des 4 principes fondamentaux de la CIDE, avec les principes de participation, d'intérêt supérieur et de survie et développement de l'enfant.

## 6. QCM : Qu'est-ce qui peut créer de la discrimination dans la liste suivante :

Plusieurs réponses possibles

- un escalier**  
 des transports gratuits  
 **un manque de transports urbains**  
 **une absence d'information sur un service proposé aux habitants**  
 un bibliobus

Un escalier peut empêcher une personne en fauteuil roulant d'accéder à un bâtiment. Le manque de transports urbains peut créer de l'isolement pour des personnes qui habitent dans des lieux éloignés et qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture. Un manque d'information peut empêcher l'égalité d'accès à un service si seules les personnes initiées le connaissent.

## 7. QCM : Un stéréotype, c'est :

- une image préconçue et sans fondement des caractéristiques qu'on attribue à un groupe sans tenir compte des particularités de chacun.**  
 une image juste et qui a été prouvée des caractéristiques qui peuvent être attribuées à un groupe de personnes.

## 8. Mime : Deux enfants ont une minute pour faire deviner au reste du groupe une situation dans laquelle un stéréotype empêche deux enfants de mener une activité ensemble (ex. les filles sont nulles en maths, les garçons ne font pas de la couture, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas faire de sport...).

Consigne à donner au groupe : Vous allez assister à une scène mimée pendant 1 minute, à partir de laquelle il vous faudra deviner le stéréotype qui est représenté.

À la fin du mime, l'animateur discute avec le groupe sur la manière dont la situation pourrait être transformée pour que le stéréotype soit déconstruit.

## 9. Défi : Épeler sans se tromper le mot « stéréotype ».

## 10. Parmi les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans, les catégories qui se sentent le plus discriminées sont :

Plusieurs réponses possibles

- Les garçons**  
 Les filles  
 **Les 15 ans et plus**  
 Les moins de 15 ans

L'expérience de la discrimination se déroule dans la sphère publique. Être discriminé signifie être traité plus mal et comme un être différent des autres; il traduit un déficit de protection (droits non respectés) et un déni de reconnaissance (entorse au principe républicain d'égalité des citoyens). À noter que le sentiment d'être discriminé ne reflète pas forcément une discrimination réelle mais traduit un mal-être possible de l'enfant face à son environnement.

(Source : Consultation nationale des 6-18 ans 2014)

# PARTICIPATION

## 1. Dessin : Un enfant est désigné dans l'équipe pour dessiner et faire deviner en 1 minute le droit à l'expression au reste de l'équipe.

La CIDE dit que l'enfant a le droit à la liberté d'expression (Art. 13 de la CIDE).

## 2. Vrai ou faux : Pouvoir s'exprimer est un droit.

**Vrai**

Faux

À tout âge, chaque enfant a le droit d'exprimer des idées, de participer, d'être écouté, de donner son avis sur les choses qui le concernent.

## 3. Vrai ou faux : Grâce à la liberté d'expression, tu peux tout dire et insulter d'autres enfants par exemple.

Vrai

**Faux**

La liberté d'expression est limitée par la loi. Tu as des droits et des devoirs. Tu ne peux pas insulter, menacer, blesser un autre enfant ou un adulte par tes propos...

## 4. Vrai ou faux : En cas de séparation des parents, chaque enfant peut choisir avec qui il habitera.

Vrai

**Faux**

Non. Tu peux t'exprimer, donner ton avis, être consulté, être entendu mais ce sont tes parents qui prendront la décision. Quelle que soit leur décision, tu as le droit de voir tes 2 parents. Parfois, quand les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord, un juge prendra la décision. Dans ce cas, il pourra te demander ton avis.

## 5. Vrai ou faux : Dans certaines villes, il existe des conseils municipaux d'enfants ?

**Vrai**

Faux

Les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes participent à l'amélioration de la vie de leur commune, à des opérations de santé ou de solidarité internationale, à l'aménagement d'espaces particuliers pour les enfants...

Il existe d'autres modes d'expression comme les juniors associations qui permettent à des groupes de jeunes de 12 à 18 ans de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet (forme associative simplifiée).

## 6. QCM : Les filles ont-elles le droit de choisir leur mari ?

Oui, toujours.

Non, jamais.

**Cela dépend des pays.**

Exemple : en Asie du Sud, environ la moitié des femmes (46 %) de 20 à 24 ans interrogées ont été mariées avant d'avoir 18 ans (dont 1/3 avant l'âge de 15 ans ; Source : *Progress for Children* 2014).

Les mariages précoces d'enfants sont souvent motivés par des raisons économiques. La fille n'est plus à la charge de la famille qui a « une bouche en moins à nourrir ».

## 7. QCM : Les garçons ont-ils toujours le droit de choisir leur épouse ?

Oui, toujours.

Non, jamais.

**Cela dépend des pays.**

Dans certains pays, les parents choisissent l'épouse de leur fils.

## 8. QCM : Combien d'enfants utilisent un ordinateur et Internet pour avoir accès à l'information aujourd'hui en France ?

**64 %**

80 %

95 %

D'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF en 2014, 64 % des enfants et des jeunes utilisent un ordinateur et Internet pour savoir ce qui se passe dans leur quartier, leur ville, leur pays ou dans le monde.

## 9. Trouvez l'intrus : Les droits de participation des enfants incluent :

**Le droit à la santé**

La liberté d'opinion

La liberté d'expression

Le droit à l'information

## 10. QCM : Quel est le texte international qui intègre les droits de participation des enfants pour la première fois ?

**La Convention internationale des droits de l'enfant, en 1989.**

La Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948.

La Constitution française, en 1948.

# PROTECTION

## 1. Brainstorming : Qu'est-ce que « protéger » un enfant ? Qu'est-ce que « maltraiter » un enfant ?

Pendant 2 minutes, donnez le plus de mots possibles pour illustrer la protection des enfants, puis la maltraitance (causes, conséquences, signes...).

## 2. QCM : Dans une ville, un enfant est protégé quand :

- il peut aller partout comme il le souhaite.
- les élus ont réfléchi la ville en tenant compte des besoins spécifiques des enfants.**
- il doit tout faire avec ses parents.

## 3. QCM : Un enfant est maltraité quand :

- on l'empêche de regarder la télévision.
- on l'oblige à prêter ses jouets.
- il subit des violences verbales ou physiques.**

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) détermine la protection contre les mauvais traitements : l'État doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié.

Art. 19 : « Les États (...) prennent toutes les mesures (...) pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitations, y compris la violence sexuelle... »

## 4. QCM : Les autres enfants t'embêtent souvent. Tu te sens maltraité. Tu peux parler de ce problème à...

Plusieurs réponses possibles

- ton père ou ta mère.**
- ton frère ou à ta sœur.**
- tes amis.**
- ta maîtresse ou ton maître d'école.**
- tes grands-parents.**
- personne.

Il faut en parler ! N'essaie pas de résoudre le problème toi-même par la violence.

Tu peux en parler avec tes parents ou un membre de ta famille, avec un adulte de ton école (ton maître ou ta maîtresse, la personne qui surveille la cantine, ton animateur).

Tu peux t'adresser directement à tes amis dans un premier temps avant d'aller voir tous ensemble un adulte.

Tu peux appeler anonymement le 119 Allô Enfance en danger. De plus, l'Éducation nationale a mis en place un numéro d'appel national pour agir contre le harcèlement à l'école : le numéro « Stop harcèlement » 0808 807 010.

## 5. QCM : Le racket, c'est :

- ce qui permet de jouer au tennis.
  - une maladie rare.
  - obliger un enfant à donner de l'argent ou un objet.**
- Une forme de violence physique et psychologique pour obliger la victime à donner de l'argent ou un objet.

## 6. Vrai ou faux : La CIDE différencie les tribunaux pour adultes et les tribunaux pour enfants.

- Vrai**
- Faux

Vrai. Selon la CIDE, les mineurs doivent bénéficier de procédures et d'institutions adaptées à leur âge (art. 40).

## 7. Dessin : Qu'est-ce qu'un enfant soldat ?

Les enfants dessinent un enfant soldat en prenant soin de travailler l'expression du visage de l'enfant.

L'utilisation d'enfants soldats va à l'encontre de la CIDE et du droit des enfants de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection. Les enfants soldats sont toutes les personnes de moins de 18 ans qui, à travers le monde, sont recrutées et utilisées illégalement par des groupes et des forces armées. Ils subissent des violences physiques et psychologiques très graves.

## 8. Vrai ou faux : En France, il n'y a pas de maltraitance.

- Vrai
- Faux**

Faux. Environ 98 000 enfants et adolescents étaient signalés comme étant en danger ou en risque de danger, fin 2006, dont 19 000 signalés pour maltraitance (ODAS, 2006).

## 9. QCM : Dans les pays en développement, combien d'adolescentes sont mariées avant d'avoir 15 ans ?

- 1 sur 2.
- 1 sur 3.**
- 1 sur 10.

11 % des filles sont mariées avant d'avoir 15 ans (UNICEF, 2014). Le mariage et les grossesses précoces privent les jeunes filles de l'accès à l'éducation et les exposent à des risques élevés de mortalité.

## 10. QCM : Quelle est la principale cause du travail des enfants ?

- Le temps dont ils disposent.
- La pauvreté.**
- Leur force bien supérieure à celle des adultes.

La pauvreté est la cause principale du travail des enfants, mais aussi la plus dure à combattre car les enfants sont parfois la seule source de revenu de la famille et souvent, une source de revenus complémentaire et essentielle.

Tous les travaux dangereux sont interdits aux enfants : travail dans les carrières, dans les mines, pour la fabrication de briques ou d'explosifs.

# FAMILLE

## 1. Brainstorming : Qu'est-ce que le droit à la famille ?

Pendant 1 minute, donnez le plus de mots possibles pour illustrer le droit à la famille.

## 2. Chassez l'intrus : Selon la CIDE, la famille :

- est le fondement des droits de l'enfant.
- est primordiale pour que les droits de l'enfant puissent être réalisés.

**ne concerne pas les droits de l'enfant.**

- exige que l'État lui apporte les soutiens nécessaires, en cas de besoin.

L'article 9 de la CIDE stipule que l'État doit veiller « à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré, à moins que les autorités compétentes ne décident [...] que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant ».

## 3. QCM : Le rôle des parents, c'est de :

Plusieurs réponses possibles

**être à l'écoute, apporter de l'affection et un regard positif.**

- envoyer les enfants travailler pour rapporter de l'argent.

**fixer des limites et apprendre la vie en société.**

**transmettre des valeurs et une culture.**

## 4. Dessin : Les enfants disposent de 3 minutes pour dessiner leur représentation du rôle des parents.

L'animateur détermine les critères de validation de l'épreuve (ex. : 3 éléments en rapport avec le rôle des parents (écouter, apporter de l'affection, fixer des limites, transmettre une culture...), l'explication accompagnant le dessin...).

## 5. Chassez l'intrus : La qualité du lien parent-enfant se comprend à travers :

- le sentiment de protection : quand l'enfant considère qu'il peut « compter sur » son père et/ou sa mère.
- le sentiment de reconnaissance : quand l'enfant ressent qu'il « compte pour » son père et/ou sa mère.

**le sentiment de richesse : quand l'enfant peut « compter » l'argent que gagnent son père et/ou sa mère.**

## 6. Échelle : Le sentiment de ne pas pouvoir compter sur son père et/ou sa mère est plutôt plus important :

- avant 15 ans.

**après 15 ans.**

Un enfant représente la valeur « 15 ans ». Le reste du groupe se place à sa gauche s'il souhaite répondre « avant 15 ans » et à sa droite pour « après 15 ans ».

D'après la Consultation nationale des 6-18 ans de 2014, 11 % des enfants et adolescents disent qu'ils ne peuvent pas compter sur leur père et 4,2 % sur leur mère. Ce sentiment est proportionnellement plus important chez les filles que chez les garçons et il augmente également de façon significative avec l'âge.

## 7. Vrai ou faux : En France, près de la moitié des enfants qui vivent en famille monoparentale expriment des tensions avec leur mère.

**Vrai**

- Faux

(Source : Consultation nationale des 6-18 ans 2014)

## 8. Vrai ou faux : Les tensions familiales surviennent plus fréquemment dans les ménages qui cumulent déjà plusieurs difficultés.

**Vrai**

- Faux

Les difficultés cumulées peuvent être l'absence d'un des parents, la recomposition familiale, la privation matérielle et l'insécurité du cadre de vie. (Source : Consultation nationale des 6-18 ans 2014)

## 9. QCM : L'intégration familiale d'un enfant se traduit par un cadre protecteur et sécurisant et des possibilités d'être reconnu pour ce qu'il est. À votre avis, en France, quelle proportion d'enfants et de jeunes peuvent être considérés comme ayant un faible niveau d'intégration familiale :

- 2 %

**13,5 %**

- 45 %

(Source : Consultation nationale des 6-18 ans 2014)

## 10. Si tu es séparé d'un de tes parents, tu as le droit de le voir régulièrement.

**Vrai**

- Faux

Il s'agit de l'article 9 de la CIDE. Ce droit s'applique, sauf si cela est contraire à ton intérêt.

# SANTÉ

## 1. Charade : Les enfants doivent deviner le mot.

Mon premier vient après 99. Mon second est une boisson chaude qu'affectionnent les Anglais.

### Cent-Thé (Santé)

La santé, c'est non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais c'est de façon générale, un état de bien-être physique et moral.

## 2. QCM : C'est l'une des principales causes des problèmes de santé dans le monde :

- les animaux dangereux.
- l'accès à l'eau non potable.**
- les accidents domestiques.
- le froid.
- la chaleur.

L'accès à l'eau potable est une question très importante, notamment dans les pays les plus pauvres.

## 3. Brainstorming : Qu'est-ce que le droit à la santé ?

Pendant une minute, donnez le plus de mots possible pour illustrer le droit à la santé.

« Le droit à la santé veut dire que j'ai le droit de... »

Il signifie que tu dois être soigné quand tu es malade (médecins, hôpitaux...). L'accès et la qualité des soins varient en fonction des pays.

## 4. Coins et milieu : Qui est responsable de ta santé ?

Un enfant représentant la réponse « toi » se place à gauche, un autre représente « les adultes » et se place à droite. Le reste de l'équipe se positionne en fonction de la réponse qu'ils veulent donner :

- « toi » : ils se rendent dans le coin gauche;
- « les adultes » : ils se rendent dans le coin droit;
- « les 2 » : ils restent au milieu.

Une fois les enfants répartis, l'animateur demande aux 3 autres équipes leur avis sur les 3 réponses possibles.

- Toi
- Les adultes
- Les 2**

Les adultes répondent des mesures prises pour assurer ta santé. Ils prennent les décisions pour toi en matière de santé.

Il t'appartient également d'être vigilant quant à ton alimentation, à ton temps de sommeil suffisant...

## 5. QCM : Qu'est-ce qui rend difficile l'accès à l'hygiène ?

Plusieurs réponses possibles

- Les points d'eau éloignés et difficiles d'accès.**
- Les pays développés qui consomment trop d'eau.
- Le prix du savon.**
- L'absence de toilettes.**

L'accès difficile à l'eau potable et aux sanitaires, le prix du savon sont autant de freins à l'accès à l'hygiène, qui entraîne à son tour un frein au droit à la santé.

## 6. Étiquettes : Lesquelles de ces actions de l'UNICEF apportent un soutien au droit à la santé ?

Classez les étiquettes en 2 tas : l'un pour les bonnes réponses, l'autre pour celles qui n'apportent pas de soutien au droit à la santé.

- Encourager le travail des enfants.
- Faire engager les enfants dans les groupes et forces armées.
- Soutenir la construction de puits.**
- Interdire aux enfants d'aller à l'école.
- Vacciner et informer les enfants pour éviter les maladies contagieuses.**
- Empêcher les enfants de retrouver leurs parents après une catastrophe.
- Fournir des moustiquaires imprégnées d'insecticide.**

L'UNICEF agit pour assurer à chaque enfant le meilleur état de santé possible.

La construction de puits permet de fournir de l'eau potable et d'éviter toutes les maladies liées à l'eau insalubre.

## 7. QCM : Que signifie le mot « malnutrition » ?

- Le fait de ne pas pouvoir avaler des aliments.
- Le fait d'être mal nourri.**
- Le fait de n'avoir jamais faim.

Le fait d'avoir une alimentation inadaptée en quantité et/ou en qualité.

## 8. QCM : Qu'est-ce que tu fais au quotidien et qui te permet de rester en bonne santé ?

- Je regarde la télé, je joue à la console.
- Je me brosse les dents, je joue dans la cour.**
- Je lis des livres et discute sur les droits de l'enfant.

## 9. QCM : Quelle est la quantité d'eau minimale dont chaque personne a besoin par jour (pour boire et satisfaire ses besoins d'hygiène) ?

- 20 litres**
- 50 litres
- 150 litres

Un enfant sur 5 ne dispose pas du minimum vital de 20 litres d'eau potable par jour. Pour comparaison, il faut compter 60 litres d'eau pour une douche, entre 150 et 200 litres pour un bain.

## 10. : Qu'est-ce que la vaccination ?

Les enfants disposent de 3 minutes pour dessiner leur représentation de la vaccination. L'animateur détermine les critères de validation de l'épreuve (ex. : 3 éléments en rapport avec la vaccination (seringue, fièvre, médecin...), l'explication accompagnant le dessin...).

La vaccination consiste à introduire dans l'organisme un agent infectieux en très petite quantité pour que le corps apprenne à le combattre. Aujourd'hui, 1 enfant sur 5 dans le monde n'a toujours pas accès à la vaccination. Pourtant, la vaccination offre une protection efficace à peu de frais.

# ÉDUCATION

## 1. Vrai ou faux : Tous les enfants de votre âge vont à l'école.

- Vrai  
 **Faux**

À cause des conflits, de la pauvreté, de l'inégalité entre les garçons et les filles, beaucoup d'enfants ne vont pas à l'école bien que le droit soit reconnu par la CIDE.

## 2. Brainstorming : Qu'est-ce que le droit à l'éducation ?

Pendant une minute, donnez le plus de mots possible pour illustrer le droit à l'éducation.

« Le droit à l'éducation veut dire que j'ai le droit de... »

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire, à écrire et à compter. L'éducation permet d'apprendre un métier et de construire son avenir.

Les adultes et l'État doivent donner les moyens d'apprendre à tous les enfants (égalité des chances devant l'instruction).

## 3. QCM : Dans lequel de ces pays l'école est-elle obligatoire ?

- France  
 États-Unis  
 **Aucun des 2**

En France et aux États-Unis, c'est l'instruction qui est obligatoire. Les parents peuvent donc instruire leurs enfants à la maison.

Certains pays acceptent le principe de « l'école à la maison » où les parents instruisent leurs enfants (ex : aux États-Unis, un million d'enfants est concerné).

## 4. Vrai ou faux : Partout dans le monde, l'école est gratuite.

- Vrai  
 **Faux**

Faux. Certains pays font encore payer des droits de scolarité.

## 5. QCM : Entre 1999 et 2011, le nombre d'enfants qui ne vont pas à l'école a :

- augmenté.  
 **diminué de moitié.**  
 est resté le même.

Aujourd'hui, encore 57 millions d'enfants dans le monde n'ont pas accès à l'éducation.

## 6. Mime : un membre de l'équipe a 2 minutes pour mimer et faire deviner à son équipe les raisons qui empêchent les filles d'aller à l'école : elles sont trop occupées par les travaux à la maison, aller chercher de l'eau aux puits, pour avoir du temps pour aller à l'école.

Les enfants, filles ou garçons, ont le droit à l'éducation.

Dans de nombreuses familles pauvres, l'aide des enfants aux tâches quotidiennes est très importante pour survivre. Dans ces cas-là, la priorité est souvent donnée aux garçons pour aller à l'école et recevoir une instruction.

## 7. Échelle : Parmi les enfants en situation de handicap qui ne sont pas scolarisés, ceux qui vivent dans les pays en développement représentent : une toute petite minorité.

2 enfants jouent le rôle des repères pour les deux extrêmes (petite minorité et grande majorité) et le reste du groupe se positionne en fonction de la réponse qu'ils veulent donner.

En France, à la rentrée 2014, 258710 élèves en situation de handicap étaient scolarisés, soit 2 fois plus qu'en 2006 (source : ministère de l'Éducation nationale).

## 8. QCM : Quand une personne ne sait ni lire ni écrire, on dit qu'elle est :

- analphabète.**  
 illettrée.  
 les 2.

L'analphabétisme est l'incapacité complète à lire et à écrire, souvent par manque d'apprentissage.

Les personnes illettrées ont été scolarisées mais elles ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour l'utilisation quotidienne.

## 9. Vrai ou faux : La durée de l'instruction obligatoire est définie par tes parents.

- Vrai  
 **Faux**

La durée de l'instruction est définie par la loi de chaque pays. Dans les pays développés, l'instruction obligatoire dure une dizaine d'années.

## 10. Coins et milieu : Qui est responsable de ton éducation ?

Un enfant représentant la réponse « ton père » se place à gauche, un autre représente « ta mère » et se place à droite. Le reste de l'équipe se positionne en fonction de la réponse qu'ils veulent donner :

- « ton père » : ils se rendent dans le coin gauche ;
- « ta mère » : ils se rendent dans le coin droit ;
- « ton père et ta mère » : ils restent au milieu.

Une fois les enfants répartis, l'animateur demande aux 3 autres équipes leur avis sur les 3 réponses possibles.

- Ton père  
 Ta mère  
 **Ton père et ta mère**

La Convention internationale des droits de l'enfant précise que tes deux parents ont la même responsabilité dans ton éducation.

# LOISIRS

## 1. Mime : Un enfant dispose d'1 minute pour mimer et faire deviner au reste du groupe le « droit aux loisirs ».

C'est le droit d'avoir des jeux et des activités de loisirs adaptés à ton âge.

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), « l'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique » (art. 31).

## 2. QCM : Qu'est-ce qu'un loisir ?

Plusieurs réponses possibles

- Lire
- Faire du sport
- Aller à l'école
- Ne rien faire
- Faire les courses
- Rencontrer ses amis

## 3. Brainstorming : Pourquoi le jeu permet-il aux enfants de bien se développer ?

Pendant une minute, donnez le plus de mots possibles pour répondre à la question. « Le jeu, ça permet de bien se développer, parce qu'on peut... »

Les jeux et les loisirs permettent aux enfants de s'amuser, de s'exprimer et de créer. Ils contribuent à leur développement et à leur épanouissement et renforcent leur confiance en eux. En jouant, les enfants laissent libre cours à leur imagination. Rêver permet de développer leur créativité.

## 4. QCM : Pour avoir accès aux loisirs, il faut :

Plusieurs réponses possibles

- avoir de l'argent.
- connaître et avoir accès à une offre de loisirs dans ma ville.
- être adulte.

Dans certaines villes et certains pays, l'accès aux loisirs reste payant. Parfois, il y a des aménagements en fonction des revenus des parents, ce qui permet aux enfants d'avoir accès aux loisirs quelles que soient les ressources de leurs parents.

## 5. Chassez l'intrus : Dans les situations d'urgence (par exemple, après un tremblement de terre ou pendant un conflit), l'UNICEF installe des espaces où les enfants peuvent venir jouer. À quoi ça sert ?

- À donner aux enfants le sentiment d'un retour à la vie normale.
- À leur proposer un espace rassurant où ils peuvent exprimer leurs émotions.
- À ne pas rester dans les jambes de leurs parents qui n'ont pas le temps de s'occuper d'eux.

Dans les situations d'urgence (guerres et catastrophes naturelles), les enfants sont les plus vulnérables : ils sont apeurés et parfois traumatisés par ce qu'ils ont vu. Le sport, les loisirs et le jeu, comme l'école, permettent alors de soulager leurs souffrances. Ils redonnent aux enfants et aux jeunes de l'espoir et le sentiment d'un retour à une vie normale.

## 6. Chassez l'intrus : Le droit au sport, ça sert à développer :

- la citoyenneté.
- l'esprit d'équipe.
- les règlements de compte.
- la confiance en soi.

En faisant du sport, on apprend les règles de la vie en société et à se faire des amis. Jouer entre amis permet d'apprendre à partager, à écouter les autres, à être solidaires, à être bons perdants aussi. Le sport rassemble et efface les différences.

## 7. Vrai ou faux : Le droit aux loisirs, ça veut qu'il faut disposer d'installations adaptées aux activités proposées.

- Vrai
- Faux

Pour une ville, l'accès aux loisirs demande de proposer des offres adéquates. Nombre d'activités culturelles et artistiques requièrent une infrastructure spécifique, qu'il s'agisse d'un gymnase, d'une aire de jeux, d'une médiathèque, d'une salle de spectacle ou d'un lieu d'exposition.

## 8. Brainstorming : Le droit aux loisirs requiert des conditions d'accès ouvertes à tous. Citez les personnes que ça peut concerner.

Pendant une minute, citez le plus de personnes possibles qui peuvent accéder aux loisirs. « Des conditions d'accès ouvertes à tous, ça concerne aussi des personnes qui... »

La tarification mais aussi l'équipement ou le matériel demandés doivent prendre en compte la situation des familles en difficulté. L'accessibilité aux enfants handicapés doit être garantie. Des mesures doivent permettre de promouvoir les activités auprès de publics défavorisés et faciliter leur participation.

## 9. Dessin : Les enfants disposent de 3 minutes pour illustrer des activités de loisirs adaptées à chaque âge.

L'animateur détermine les critères de validation de l'épreuve (ex. : 3 éléments en rapport avec l'âge adapté aux activités (des bébés avec des cubes, des adolescents dans un skate parc, des enfants sur une balançoire ou un toboggan...), l'explication accompagnant le dessin...).

## 10. Vrai ou faux : Le droit au sport est lié au droit à la santé.

- Vrai
- Faux

Le sport favorise le bien-être physique et moral, il réduit les risques d'obésité et de diverses maladies.

## SÉQUENCE 1 « JE DÉCOUVRE LES DROITS DE L'ENFANT »

# ATELIER 1 – LE BALLON DES DROITS

**SANTÉ**

**PROTECTION**

**NON-DISCRIMINATION**

**ÉDUCATION**

**PARTICIPATION**

**LOISIRS**

**FAMILLE**

**BIEN-ÊTRE**

## SÉQUENCE 2 « JE COMPRENDS LES DROITS DE L'ENFANT »

# ATELIER 2 – LE DÉBAT DES DROITS DE L'ENFANT

### **QUESTIONS POUR LE MODÉRATEUR DU DÉBAT\***

- Décrire le thème choisi en quelques mots.
- Pourquoi ce thème est-il important ?
- En quoi ce thème est-il lié aux droits de l'enfant ?
- Pourquoi les droits liés à ce thème ne sont-ils pas toujours respectés ?
- Comment faire pour qu'ils le soient ?
- Inventer un slogan décrivant ce qui vous semble important sur ce thème.

\* Fiche à dupliquer pour chaque enfant qui va modérer le débat dans les groupes.